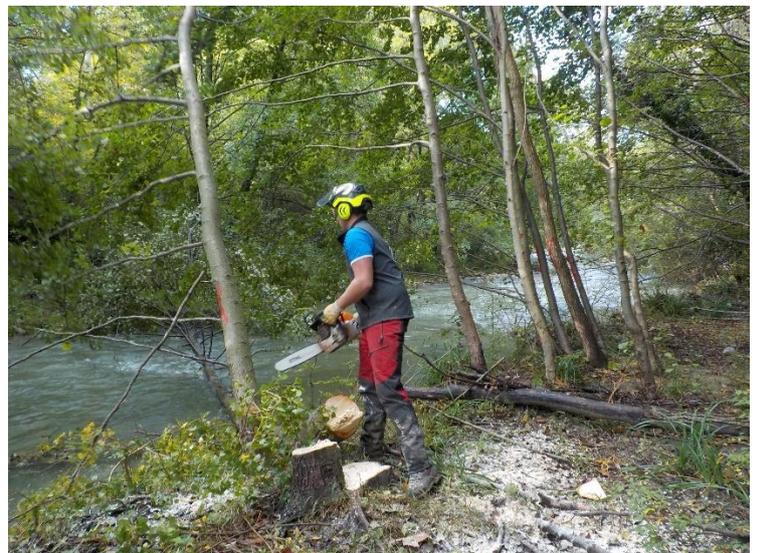


RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2019



Avec le soutien de :

Coordonnées

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse :

SMBVL – Espace Germain Aubert - 17 D Rue de Tourville – 84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 60 55

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

LE MOT DU PRESIDENT

La publication du rapport d'activité annuel est un rendez-vous incontournable pour revenir sur les temps forts qui ont marqué l'année écoulée tout en se projetant sur les années à venir.

L'année 2019 a été une année de changements pour le SMBVL.

Après des mois d'incertitudes et de questionnements juridiques, techniques et financiers le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations GeMAPI par les cinq communautés de communes concernées par le bassin versant du Lez au SMBVL a été entériné par arrêté interpréfectoral.

C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre ainsi dans l'histoire du Syndicat avec à la fois des contraintes réglementaires affirmées, de nouvelles relations techniques et financières entre communautés de communes et le SMBVL. C'est également un partage de difficultés au travers d'exigences nouvelles posées par le législateur en termes de gestion de systèmes d'endiguement avec des incertitudes quant à la capacité de chacun de pouvoir mobiliser les ressources financières nécessaires.

En agissant sur le territoire géographique cohérent, que représente le bassin versant, sur les enjeux liés au grand cycle de l'eau de manière globale, en obtenant les transferts de compétence de l'ensemble des collectivités concernées, le SMBVL affiche une nouvelle fois son caractère pionnier, ce qui lui vaut d'être de nombreuses fois cité en exemple, notamment par nos partenaires, pour sa forte implication.



C'est dans ce nouveau cadre juridique que les différentes actions portées par le SMBVL vont se poursuivre : réalisation des différentes actions définies dans le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), finalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), définition des systèmes d'endiguement, actions de réduction de la vulnérabilité, protection de la biodiversité, communication et sensibilisation des élus locaux et du grand public...

Cette synthèse de l'activité du SMBVL est l'occasion, je l'espère, de mieux appréhender son rôle et l'intérêt à agir à cette échelle du bassin versant hydrographique.

Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires financiers et techniques sans qui les missions développées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez ne sauraient être reconnues.

Je remercie sincèrement l'équipe technique et administrative du SMBVL pour son implication au quotidien.

Anthony ZILIO
Président du SMBVL

SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le cadre juridique du rapport d'activité	6
Le territoire	7
Le Bureau du SMBVL	9
Le Comité Syndical	10
Les commissions thématiques	12
L'équipe technique et administrative	13
Le fonctionnement financier	14
Les partenaires	17
Organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant	18

LES ACTIONS 2019

Les actions du PAPI	20
Le SAGE du LEZ	29
Renaturation de la Riaille Saint Vincent à Valréas	37
Protection de Valréas	39
Protection de Bollène contre les crues centennales du Lez	40
Travaux de restauration et d'entretien de la végétation	43
Hydrogéomorphologie – Elaboration d'un plan de restauration physique et de gestion des matériaux	55
Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues	58
Gestion des digues – Définition des systèmes d'endiguement	59
Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)	60

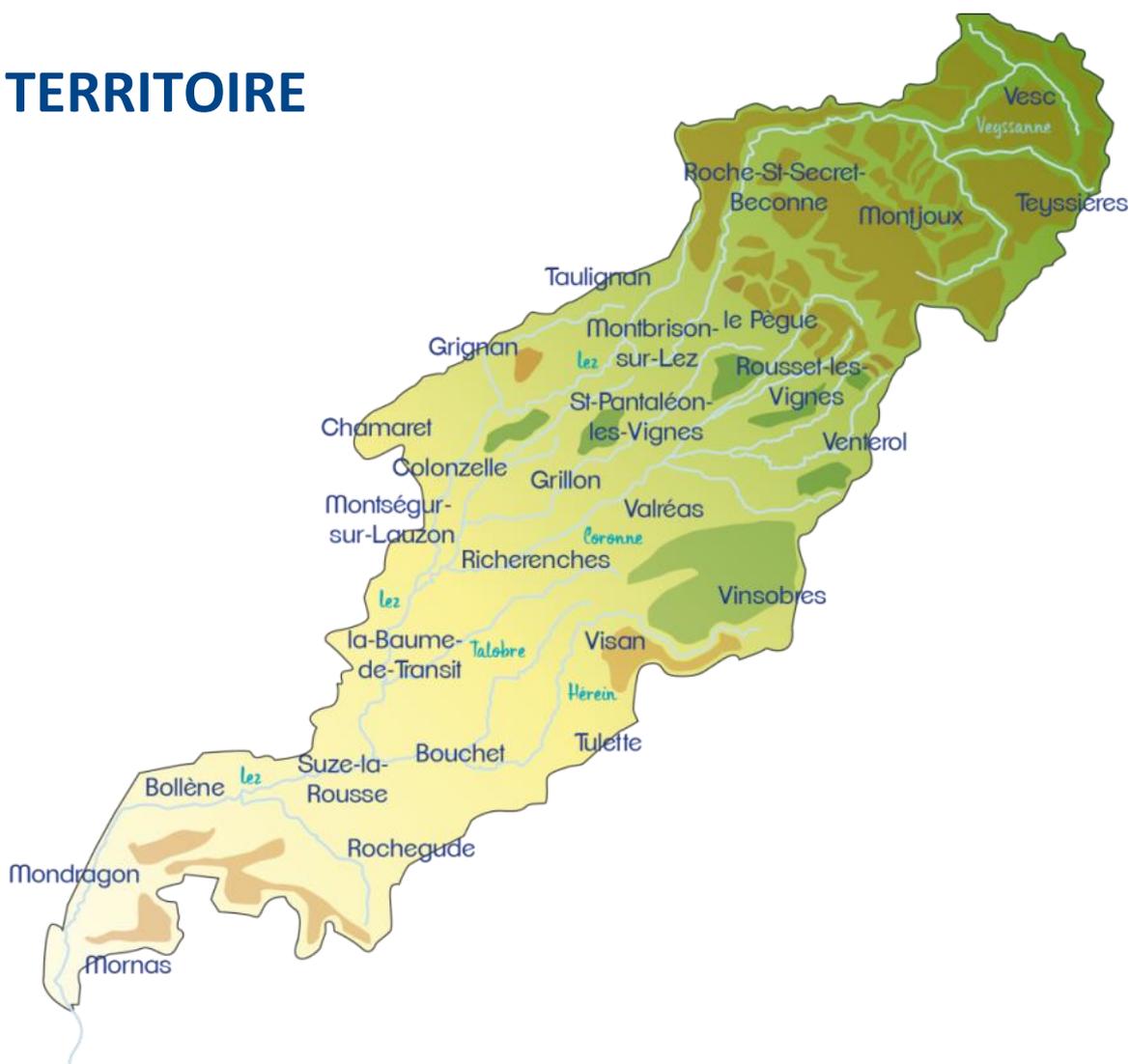
Suivi annuel de la qualité de l'eau	62
Les outils de gestion de crise	64
Mobilisation du poste de coordination SMBVL – Gestion de crise	67
Réseau d'alerte de crues et de mesure des débits d'étiage	71
Finaliser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) en de véritables outils opérationnels	74
Communication	75
Contrat de bassin versant du Lez	77
Tableau de bord des Comités Syndicaux, Bureaux et Commissions thématiques	85
Tableau de bord financier	86

LE CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ACTIVITE

- L'article L. 5711-1 du CGCT qui s'applique aux syndicats mixtes fermés dispose que :
« Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie ».
- L'article L. 5211-39 du même Code prévoit que :
« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».
- Ainsi, par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du CGCT.

Ce rapport vous présente les principaux évènements et travaux de l'année 2019.

LE TERRITOIRE



Le bassin versant du Lez est situé à cheval sur les deux départements de la Drôme (300 km²) et du Vaucluse (155 km²).

Le SMBVL gère un ensemble de cours d'eau, le Lez et ses principaux affluents que sont la Veyssanne, la Coronne, le Talobre et l'Hérein.

Le bassin versant compte environ 320 km de cours d'eau principaux.

Les cours d'eau gérés par le SMBVL sont non domaniaux ; les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Depuis son point culminant localisé sur le versant oriental de la montagne de la Lance à plus de 1000m d'altitude jusqu'à son exutoire dans le canal Donzère Mondragon (40m NGF), le Lez parcourt 75km.

Quelques chiffres...

455 km²

320 km de rivières principales

3 structures membres

28 communes

52 800 habitants sur ces 28 communes

2 Régions et **2** Départements concernés

Il a la particularité d'être l'un des premiers affluents du Rhône à présenter un caractère méditerranéen marqué pouvant être soumis aux épisodes de précipitations cévenoles.

Historiquement, la confluence du Lez avec le Rhône se localisait entre les communes de Mondragon et de Mornas. Aujourd'hui, les aménagements hydro-électriques de la vallée du Rhône ont profondément modifié la situation et en aval de Bollène, le Lez est séparé en 2 parties par un aménagement de la CNR. L'essentiel des débits du Lez sont dérivés dans le canal de fuite de Donzère-Mondragon à la limite des communes de Bollène et Mondragon.

Le reste des eaux s'écoule dans l'ancien lit, le Vieux Lez qui traverse la commune de Mondragon avant de se rejeter sur le territoire de la commune de Mornas dans le contre canal rive gauche des aménagements CNR.

LE BUREAU DU SMBVL

Du 1^{er} janvier au 20 mars 2019 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents : Jean-Louis GAUDIBERT et Jean-Pierre BIZARD

Depuis le 20 mars 2019 :

Président : Anthony ZILIO

Vice Présidents :

Jean-Pierre BIZARD, 1^{er} vice-président délégué aux Travaux de Protection

Alain GALLU, 2^{ème} vice-président délégué aux Finances

Jean-Marc AUDERGON, 3^{ème} vice-président délégué à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et du réseau d'alerte

Gérard PEZ, 4^{ème} vice-président délégué aux Travaux d'Entretien

LE COMITE SYNDICAL

Du 1^{er} janvier au 20 mars 2019 :

Syndicat Mixte Dromois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL)

Titulaires

Paul SERVES, Conseiller Municipal de St Pantaléon Les Vignes, Président du SMDABL

Jean-Louis GAUDIBERT, Maire de La Baume de Transit

Pierre PUTOUD, Adjoint au Maire de Roche St Secret Béconne

Suppléants

Gérard PEZ, Maire de Vercoiran,

Denis GALLAND, Adjoint au Maire de Venterol

Jean-Marc CHAUVIN, Adjoint au Maire de Suze La Rousse

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires

Jean-Pierre BIZARD, Maire de Richerenches

Jean-Marie GROSSET, Maire de Grillon

Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire de Valréas

Suppléants

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas, Président de la CCEPPG

Corinne TESTUD ROBERT, Adjointe au Maire de Visan, vice-Présidente de la CCEPPG

Gérard AYGLON, Adjoint au Maire de Richerenches

Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

Titulaires

Anthony ZILIO, Président de CCRLP

Christian PEYRON, Maire de Mondragon, vice-Président de la CCRLP

Claude RAOUX, Adjoint au Maire de Bollène

Suppléants

Benoit SANCHEZ, Adjoint au Maire de Mondragon

Rodolphe PEREZ, Adjoint au Maire de Lamotte du Rhône

Jean-Marie VASSE, Conseiller Municipal de Bollène

Depuis le 20 mars 2019 :

Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Titulaires	M. Anthony ZILIO M. Christian PEYRON M. Rodolphe PEREZ M. Benoît SANCHEZ M. Pierre MASSART M. Claude RAOUX
Suppléants	Mme Laurence DESFONDS FARJON M. Denis DUSSARGUES M. François MORAND

Communauté des Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)

Titulaires	M. Jean-Pierre BIZARD M. Jean-Luc BLANC M. Jacques GIGONDAN M. Jean-Marie GROSSET M. Pascal ROUQUETTE M. Paul SERVES
Suppléants	M. Patrick ADRIEN Mme Céline LASCOMBES M. Jean-Marie ROUSSIN

Communauté de Communes Drôme Sud Provence

Titulaires	M. Alain GALLU M. Jean-Louis GAUDIBERT Mme Marcelle BERGET M. Jean-Michel AVIAS M. Didier BESNIER
Suppléants	M. Maryannick GARIN M. Michel RIEU

Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux

Titulaires	M. Jean-Marc AUDERGON M. Franck MUCKE M. Pierre PUTOUD
Suppléant	M. André TIXIER

Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale :

Titulaires	M. Gérard PEZ M. Dominique JOUVE M. Claude SOMAGLINO
Suppléant	M. Denis GALLAND

LES COMMISSIONS THEMATIQUES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A compter du 20 mars 2019 :

Président : M. Anthony ZILIO

Membres titulaires :

Suppléant du Président : M. Christian PEYRON

M. Pierre MASSART

M. Jean-Pierre BIZARD

M. Alain GALLU

M. Jean-Marc AUDERGON

M. Gérard PEZ

Membres suppléants :

M. Benoit SANCHEZ

M. Jean-Luc BLANC

M. Jean-Louis GAUDIBERT

M. Pierre PUTOUD

M. Franck MUCKE

COMMISSIONS THEMATIQUES

A compter du 20 mars 2019 :

COMMISSION	RESPONSABLES	MEMBRES
<p>FINANCES</p> <p>Examen et avis sur les propositions de décisions en matière budgétaire, comptable financière et marchés publics</p>	<p>M. Jean-Pierre BIZARD M. Alain GALLU M. Jean-Marc AUDERGON M. Gérard PEZ</p>	<p>Mme Marcelle BERGET M. Jean-Luc BLANC M. Jean-Louis GAUDIBERT M. Pierre MASSART M. François MORAND M. Pierre PUTOUD M. Paul SERVES</p>

COMMISSION	RESPONSABLES	MEMBRES
<p>TRAVAUX</p> <p>Examen et avis sur les propositions de décisions en matière de suivi et exécution des études ou travaux liées aux compétences et missions du SMBVL</p>	<p>M. Jean-Pierre BIZARD M. Alain GALLU M. Jean-Marc AUDERGON M. Gérard PEZ</p>	<p>M. Jean-Michel AVIAS M. Didier BESNIER M. Jean-Luc BLANC M. Pierre MASSART M. Pierre PUTOUD M. Claude RAOUX M. Paul SERVES M. Claude SOMAGLINO</p>

L'EQUIPE TECHNIQUE & ADMINISTRATIVE

Huit agents œuvrent au quotidien au sein du SMBVL :

Jean-Louis GRAPIN, Directeur

jean-louis.grapin@smbvl.net

Pôle politiques publiques (SAGE, PAPI, autres contrats avec les partenaires financiers...)

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau

sandrine.batut@smbvl.net

Benjamin PERROT-MINNOT, Chargé de mission animation du PAPI

benjamin.perrotminnot@smbvl.net

Anne-Lyse ARNAUD, Secrétaire administrative

alyse.arnaud@smbvl.net

Pôle services techniques

Yann VIDAL, Technicien de rivières

yann.vidal@smbvl.net

Guillaume PINARD, Technicien de rivières

guillaume.pinard@smbvl.net

Cathy MUGUET, Assistante de gestion

cathy.muguet@smbvl.net

Pôle ressources humaines, finances

Nadège ORIZIO, Responsable des ressources humaines, finances et marchés publics

nadega.orizio@smbvl.net



LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SMBVL proviennent de la participation de ses structures adhérentes ainsi que de subventions.

En 2019, sur la base du transfert de la compétence GeMAPi des EPCI à fiscalité propre au SMBVL, les contributions aux SMBVL ont été prises en charge par les 5 communautés de communes selon la triple clé de répartition suivante approuvée par les différents acteurs concernés et inscrite dans les statuts du SMBVL :

1/ Contributions financières liées au fonctionnement de la structure, aux dépenses courantes et générales, aux études générales, aux actions issues du plan pluriannuel de restauration de la végétation, la mise en œuvre et l'entretien du réseau d'alerte :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres selon la clé de répartition suivante :

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	3.17 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	1.53 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	39.93 %
CC DROME SUD PROVENCE	12.54 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	42.82 %
Total	100 %

Ces valeurs sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

2/ Contributions financières visant la gestion des digues, et plus largement la gestion des systèmes de protection contre les inondations (endiguements et aménagements hydrauliques) dans le cadre réglementaire (suivi et entretien, obligations de sureté, études de définition, maîtrise foncière, régularisation et autorisation), hors phase travaux de construction, réfection ou confortement :

Ces dépenses sont financées par la contribution des membres au prorata du linéaire de système d'endiguement possible.

EPCI-FP membres	Quotes-parts
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	0 %
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	0 %
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	13.4 %
CC DROME SUD PROVENCE	27.4 %
CC RHONE LEZ PROVENCE	59.2 %
Total	100 %

Les quotes-parts sont actualisées tous les ans en fonction de l'évolution du linéaire de système d'endiguement ayant fait l'objet de procédures de déclaration ou d'autorisation et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

3/ Contributions financières des autres opérations

Les autres opérations destinées à la compétence GeMAPI intègrent la réalisation des études préalables, les acquisitions foncières, la réalisation des travaux et ouvrages, le contentieux éventuel lié à la réalisation de ces travaux.

Après déduction des subventions et participations, l'autofinancement se rapportant à chaque opération est financé par la contribution des membres suivant la clé de répartition spécifique suivante :

- 90 % de la part de financement par la communauté de communes membre bénéficiaire ; dans l'hypothèse où plusieurs membres bénéficient d'un même projet, la répartition entre ces bénéficiaires sera définie par délibération du comité syndical
- 10 % de la part de financement au titre de la solidarité de bassin répartie entre les autres membres au prorata du potentiel financier ; ce potentiel financier résulte de l'addition des potentiels financiers des communes membres de chaque EPCI-FP présentes sur le bassin versant du Lez
- Pour chaque opération, la répartition au titre de la solidarité de bassin ne peut excéder 30 000 €

Les valeurs utilisées pour définir la répartition au titre de la solidarité de bassin sont actualisées tous les 3 ans et lors de chaque exercice de renouvellement général des élus du bloc communal.

Les subventions

La grande majorité des actions engagées par le SMBVL bénéficient de subventions.

Les financeurs des actions du SMBVL sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, l'Etat, la Région Sud PACA, le Département de Vaucluse et le Département de la Drôme.

Ces organismes apportent des subventions variables sur les projets ou actions selon les critères d'intervention propres à chaque financeur.

LES PARTENAIRES

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique. C'est ainsi que plusieurs partenaires sont régulièrement associés aux travaux du SMBVL.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ;
La Région Sud PACA ;
La Région Auvergne Rhône Alpes ;
Le Département de Vaucluse ;
Le Département de la Drôme ;
Les Directions Départementales des Territoires de Vaucluse et de la Drôme ;
Les DREAL PACA et Auvergne Rhône Alpes ;
L'Office Français de la Biodiversité ;
Différents services de l'Etat (ARS, DDPP...) ; ...

Les partenaires locaux :

Les communes et les communautés de communes ;
Les associations locales de pêche, de chasse, de protection de la nature ;
Les associations locales représentant les riverains des rivières ; ...

Les partenaires techniques :

Les syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement ;
Les structures d'irrigation collective ;
Les Fédérations Départementales de Pêche Drôme et Vaucluse
Les Chambres d'Agriculture Drôme et Vaucluse ;
Les SAFER PACA et Auvergne Rhône Alpes Rhône ;
Les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
La Compagnie Nationale du Rhône ; ...

Le SMBVL constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

ORGANISATION DE LA COMPETENCE GeMAPI SUR LE BASSIN VERSANT

Selon les dispositions de la loi NOTRe, les intercommunalités ont structuré la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Elles ont la possibilité soit de l'exercer elles-mêmes, soit de transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes.

Cinq communautés de communes sont concernées par le bassin versant du Lez :

- CC de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG)
- CC Rhône Lez Provence (CCRLP)
- CC Drôme Sud Provence (CCDSP)
- CC de Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- CC des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP)

Ces cinq communautés de communes ont approuvé le transfert intégral de la compétence GeMAPI au SMBVL sur l'ensemble du bassin versant du Lez et le transfert des missions complémentaires non GeMAPI 11° et 12° définies à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.



Pour ce faire ces 5 EPCI-FP ont validé, sous l'impulsion du SMBVL de nouvelles clés de répartition financières et une nouvelle gouvernance du Syndicat, traduits dans de nouveaux statuts du SMBVL qui ont été approuvés par le comité syndical du SMBVL dans sa séance du 26 octobre 2018.

Les 5 communautés de communes ont ensuite approuvé à leur tour ses nouveaux statuts.

L'arrêté interpréfectoral du 25 février 2019 a entériné la nouvelle organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Lez.

Cela acte une gestion unique et intégrée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Ces cinq EPCI-FP regroupent eux-mêmes 27 (20 dans la Drôme, 7 dans le Vaucluse) des 28 communes concernées par le périmètre hydrographique du bassin versant du Lez.

Seule la commune de Lagarde-Paréol (via son intercommunalité Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence - CCAOP) n'est pas représentée dans cette gouvernance en cascade au regard de la faible superficie et de l'absence d'enjeux sur la partie de son territoire concernée.

Une convention à intervenir entre le SMBVL et la CCAOP viendra définir le cadre juridique d'éventuelles interventions du SMBVL.

Les EPCI-FP membres du SMBVL sont par ailleurs également concernés par d'autres bassins versants.

Sur certains de ces territoires, aucune structure de gestion n'existe (c'est alors un ou plusieurs EPCI-FP qui détiennent et se partagent la compétence GeMAPI) ou bien la structure de gestion existante ne semble pas disposer des moyens humains et/ou financiers inhérents à l'exercice de la compétence GeMAPI.

Aussi, l'appui du SMBVL a été sollicité, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les EPCI-FP à définir une organisation de la compétence GeMAPI pour ce qui concerne à la fois le territoire de la CCEPPG et celui du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Berre de la Vence et de ses affluents (SIABBVA).

LES ACTIONS DU PAPI

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) constitue un outil de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux qui permet de mobiliser des fonds publics pour financer les programmes de travaux.

Toute collectivité est à même d'y candidater dès lors que le risque inondation est récurrent et important sur son territoire, et qu'une logique de bassin versant est mise en œuvre pour y répondre.

Il regroupe un ensemble d'actions visant à agir sur la problématique « inondations » au sens large du terme.

Il peut se dérouler sur une période de 6 ans maximum.

En chiffres...

Un programme sur **6 ans**
24 actions de 13,5 millions €
9,9 millions d'euros de subventions (soit 73,4 %)

Le PAPI du Lez

Le PAPI du Lez a été officiellement labellisé par la Commission Mixte Inondations en décembre 2014 et la convention avec les partenaires financiers et techniques signée en septembre 2015. Le programme est porté par le SMBVL et court jusqu'en 2021.

Le PAPI du Lez s'articule autour de 7 grands axes :

Animation et pilotage du PAPI :

- Mettre en œuvre des moyens humains pour développer une culture du risque et sensibiliser aux « bonnes » pratiques d'aménagement

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :

- Développement de la culture du risque
- Sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire
- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Surveillance, prévision des crues et des inondations :

- Anticiper un phénomène critique en reliant les outils existants

Alerte et gestion de crise :

- Mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- Tester les outils d'alerte et de gestion de crise mis en place

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :

- Ne pas aggraver le risque de ruissellement

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Ressuyage des secteurs type "cuvette"
- Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité

Ralentissement des écoulements :

- Optimiser le potentiel d'écrêtement des plaines naturelles
- Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engravements problématiques

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques :

- Plan d'action sur les digues classées C et B
- Protection des communes contre les crues
- Ralentissement des écoulements

Avancement du PAPI à l'issue de l'année 2019

En 2019, sur les 24 actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez, 18 sont « *en cours* », 4 sont d'ores et déjà « *terminées* » et 2 sont « *programmées ultérieurement* ». Aucune action ne figure désormais comme « *non engagée* ».

ACTIONS REALISEES :

Axe 0 - Animation et pilotage du PAPI

Fiche 0-0 : « **Mise en place de moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du programme** »

- **Rédaction du Bilan PAPI année 4**

- Composition du Bilan :

- Préambule : Rappel du contexte, présentation de la structure porteuse, étapes d'élaboration, stratégies d'action...
- Tableau de bord : Description des actions réalisées sur l'année 4 : une fiche tableau de bord créée pour chaque action du PAPI)
- Bilan financier : Tableau des sommes engagées en 2019 pour chaque action du PAPI
- Synthèse : Synthèse financière, synthèse générale et actions programmées pour 2020

→ Distribution du Bilan de l'année 4 – au Comité de pilotage PAPI début 2020 lors de la Commission Mixte Inondation

- **Mise à jour du tableau de bord du PAPI du Lez**

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche 1A-01 : « Etude et pérennisation des plus hautes eaux connues »

- **Etude des archives départementales et travail de recherche (consultation des archives journalistiques, préfectorales, photos...)**
 - **Rendez-vous avec les communes** présentant des sites de pose de repères de crues intéressants
 - *Accord des communes de Montjoux et de Bouchet*
- Travail de recherche aux archives départementales d'Avignon : 15 janvier 2019
→ Rdv avec Maire de Montjoux : 11 février 2019 & 28 octobre 2019
→ Rdv avec Maire de Bouchet : 21 février 2019

Fiche 1A-03 : « Plan de communication sur le risque : Actions de sensibilisation des élus, du grand public... »

- **Création des lettres d'information des élus du territoire n°3 et 4**
- La lettre d'information des élus du territoire est un outil de communication à destination des élus communaux et intercommunaux ayant pour objectif de les informer, tout au long de l'année, des actions effectuées par le SMBVL.
- Le contenu est rédigé par le SMBVL et la mise en forme est effectuée par l'agence Devisocom. Celle-ci ayant, pour l'occasion, définie une charte graphique à utiliser pour l'ensemble des outils de communication.
- Distribution lettre infos élus n°3 : mars 2019
- Distribution lettre infos élus n°4 : septembre 2019
- **Création d'une brochure de communication « Droits et devoirs du propriétaire riverain »**
- Objectif : Sensibiliser les propriétaires riverains sur leurs droits et leurs devoirs concernant l'entretien des cours d'eau et les bonnes pratiques à avoir.
- Le contenu (texte et illustration) a été rédigé par le SMBVL et la mise en forme a été effectuée par l'agence Devisocom.
- Distribution à l'ensemble des propriétaires riverains du bassin versant du Lez : avril 2019
- **Finalisation de la brochure de communication grand public n°1 « Le Mag' du Lez »**
- Objectif : Faire connaître le SMBVL et ses actions aux yeux de l'ensemble de la population du bassin versant.
- Appui à la rédaction : Cabinet « Autrement Dit ». Textes et illustrations : SMBVL. La mise en forme a été effectuée par l'agence Devisocom.
- Distribution à l'ensemble des foyers du territoire : mars 2019
- **Création de la brochure de communication grand public n°2**
- Création : octobre – décembre 2019
- Distribution en février 2020

- **Création d'une lettre d'information à destination des communautés de communes membres du SMBVL**
- Distribution de la lettre n°1 en mai 2019

- **Sensibilisation des nouvelles communes adhérentes au SMBVL (Rochevade et Mornas) à l'utilisation des outils de gestion de crise mis à disposition par le SMBVL**
- Rdv avec la commune de Rochevade : 25 juin 2019
- Rdv avec la commune de Mornas : 24 juin 2019

Axe 2- Surveillance et prévision des crues

Fiche 2A-01 : « **Pérennisation du réseau d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage** »

- **Remplacement du radar de la station de Bouchet** (premier trimestre 2019)

- **Maintenance sur les groupes électrogènes des postes centraux situés à Grillon et à Bollène** (premier trimestre 2019)

- **Opérations de maintenance générales sur les stations**
 - Remplacement des batteries de la station de Bollène
 - Remplacement du régulateur de la station de Teyssières
 - Remplacement des batteries de l'onduleur du poste central de Bollène

- **Mise à jour du logiciel de supervision (version 3) du réseau d'alerte de crues effectuée par Synapse**
 - Intégration de nouvelles fonctionnalités à l'interface du réseau d'alerte de crues

- **Test d'une nouvelle génération d'appareils de réception des alertes**

Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Fiche 3A-01 : « **Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels** »

- **Accompagnement à l'élaboration du PCS pour la commune de Rousset les Vignes**
 - Présentation de la démarche en Conseil Municipal : 24 octobre 2019
 - Prise de l'arrêté d'approbation du PCS : décembre 2019

- **Organisation d'exercices sur table à destination des cellules de crise PCS**
 - Suze-la-Rousse : 3 juin 2019
 - Mondragon : 11 septembre 2019
 - Rochevade : 17 septembre 2019

- Objectifs :
- Appropriation, mise à jour et optimisation du PCS
- Sensibilisation à la gestion de crise

- **Organisation d'une formation à l'utilisation de l'outil d'appel en masse C2i Telecom**
 - Formation destinée à l'ensemble des communes du bassin versant du Lez
 - Sessions de formation de 3h à destination d'un élu et d'un agent de chaque commune
 - Date des formations : 26, 27 et 28 février 2019

- **Organisation d'une formation personnalisée à l'utilisation de l'outil d'appel en masse à destination de la commune de Grignan et de Mondragon**
 - Formation Mondragon : 24 septembre 2019
 - Formation Grignan : 20 novembre 2019

Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Fiche 3A-02 : « Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant »

- **Réunion de retour d'expérience de l'exercice inondation grandeur nature du 27 septembre 2018**
- Présentation du retour d'expérience le 22 janvier 2019

- **Collaboration avec le SDIS 84 : création d'un plan ETARE à l'échelle du bassin versant du Lez**

- **Création d'une base de données recensant l'ensemble des ouvrages présents sur le bassin versant ainsi qu'une cartographie opérationnelle dédiée à la gestion de crise**
- Test de la base de données et de la carte : 10 octobre 2019

- **Organisation d'un exercice inondation SMBVL sur table en présence des agents Egis Eau**
 - Test du poste de coordination et des nouveaux bureaux SMBVL à Valréas
 - Test de la priorisation des actions des agents Egis Eau
 - Test de la base de données et de la carte de priorisation des interventions
 - Date de l'exercice : 10 octobre 2019

- **Finalisation du schéma organisationnel**
 - Réflexion autour d'une organisation interne SMBVL
 - Schémas d'alerte
 - Missions du SMBVL et de ses prestataires

Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche 5A-01 : « Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement - Bollène »

- **Poursuite des démarches foncières**
- **Réactualisation du dossier d'enquête publique**
- **Lancement de la procédure d'enquête publique**
 - Enquête publique : 6 janvier au 6 février 2020

Fiche 5A-03 : « Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité – secteur agricole »

- **Dépôt du dossier de demande de subvention**
 - Date du dépôt : mai 2019

Fiche 5A-04 : « Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité – hors secteur agricole »

- **Dépôt du dossier de demande de subvention**
 - Date du dépôt : mai 2019

Axe 6 Ralentissement des écoulements

Fiche 6A-03 : « Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorphologique à l'échelle du BV du Lez... »

- **Finalisation de l'étude sur l'hydromorphologie et la définition d'un plan de gestion sédimentaire**
 - Finalisation de la concertation avec les membres du COTECH et les acteurs locaux sur le plan d'actions de restauration et le plan de gestion des matériaux.
 - Transmission des rapports finaux phase 3 et 4
 - Réunion DDT montage consultation topo : 5 mars 2019
- **Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux**
 - Montage des dossiers réglementaires, réalisation des suivis topographiques

Fiche 6A-05 : « **Protection crue centennale de la ville de Valréas – Mise en œuvre d’actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas** »

- **Validation des hypothèses pour l’hydrologie, présentation de la méthodologie de modélisation**
- **Présentation des premiers résultats de l’ACB en état initial et nouveaux échanges sur les aménagements à modéliser pour le secteur du Grand Vallat**

- COTECH : 7 février 2019
- COTECH : 12 juin 2019
- COFIL : 24 juillet 2019
- COTECH : 14 novembre 2019

Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Fiche 7A-01 : « **Prévision de réalisation des diagnostics de sureté VTA sur les digues à enjeux et études de danger** »

- **Travaux de débroussaillage préalable à la VTA en juin**
 - **Réalisation VTA : 26-27 juin 2019**
 - **Visite de surveillance : 11 décembre 2019**
- VTA réalisée les 26 et 27 juin 2019

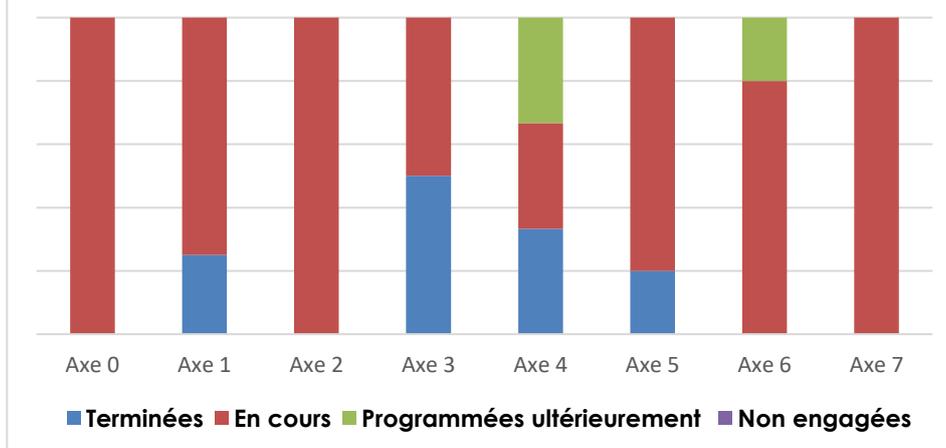
Bilan de l'année 2019

Montant des dépôts des dossiers de demande de subvention en 2019



	Dépôt dossiers de demande de subvention 2019	coût global prévisionnel
Axe 0	62 500,00 €	375 000,0 €
Axe 1	50 000,00 €	183 000,0 €
Axe 2	50 000,00 €	200 000,0 €
Axe 3	0,00 €	37 200,0 €
Axe 4	0,00 €	36 000,0 €
Axe 5	84 000,00 €	2 074 657,0 €
Axe 6	3 125 671,00 €	6 309 652,0 €
Axe 7	0,00 €	4 301 999,0 €
Total	3 372 171,00 €	13 517 508,00 €

Etat d'avancement des actions pour chaque axe du PAPI



Nature de l'action	Fiche action	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement des actions (fin 2018)	Coût global prévisionnel initial (comme inscrit dans le PAPI)	Coût global prévisionnel des dossiers de demande de subvention - 2019 (année 4)	TOTAL des dossiers de demande de subvention (années 1, 2, 3, 4)
Axe 0 : Animation et pilotage du PAPI						
Equipe projet, Poste Chargé de mission	0	SMBVL	en cours	375 000 €	62 500 €	250 000,00 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
Etude, pérennisation de la connaissance des PHE	1A-01	SMBVL	en cours	9 000,00	0,00 €	5 000,00 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la diffusion de DICRIM	1A-02	SMBVL	en cours	6 000,00	0,00 €	0,00 €
Plan de communication sur le risque : action de sensibilisation et de formation du grand public, des élus locaux et des services techniques	1A-03	SMBVL	en cours	120 000,00	50 000,00 €	100 400,00 €
Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de Valréas	1A-04	Commune de Valréas	terminée	48 000,00	0,00 €	60 000,00 €
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations						
Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2A-01	SMBVL	en cours	200 000 €	50 000 €	98 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise						
Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels	3A-01	SMBVL	en cours	24 000 €	0,00 €	0,00 €
Simulation d'une situation de crise à l'échelle du BV	3A-02	SMBVL	terminée	13 200 €	0,00 €	11 000,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme						
Mise en place de prescription pour limiter le ruissellement sur Valréas (en liaison avec fiche 1A-04)	4A-01	Commune de Valréas	en cours	24 000 €	0,00 €	24 000,00 €
Mise en place de prescription pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du risque de ruissellement sur la commune de Bollène (pour mémoire)	4A-02	Commune de Bollène	terminée	pm	0,00 €	0,00 €
Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	4A-03	SMBVL	programmée ultérieurement	12 000 €	0,00 €	0,00 €
Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement : Bollène	5A-01	SMBVL	en cours	82 057 €	0,00 €	82 056,88 €
Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur : Bollène	5A-02	Commune de Bollène	en cours	1 884 600 €	0,00 €	381 960,00 €
Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	5A-03	SMBVL	en cours	60 000 €	60 000,00 €	0,00 €
Préalable à la mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	5A-04	SMBVL	en cours	24 000 €	24 000,00 €	0,00 €
Elaboration guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	5A-05	SMBVL	terminée	24 000 €	0,00 €	0,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements						
Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique des fonds du Lez entre la confluence Lez/Herin et Bollène	6A-01	SMBVL	en cours	2 980 671 €	2 980 671 €	2 980 671 €
Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon	6A-02	SMBVL	programmée ultérieurement	47 000 €	0,00 €	0,00 €
Mise en œuvre d'une étude hydrogéomorpho à l'échelle du BV du Lez...en lien avec le SAGE	6A-03	SMBVL	en cours	178 800 €	0,00 €	190 000,00 €
Suivi de la dynamique sédimentaire à l'échelle du BV du Lez et mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	6A-04	SMBVL	en cours	232 000 €	145 000,00 €	145 000,00 €
Protection crue centennale de la ville de Valréas - Mise en œuvre d'action de ralentissement dynamique du Grand Vallat et Riomieu en amont de Valréas	6A-05	Commune de Valréas	en cours	2 871 181 €	0,00 €	0,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						
Prévision de réalisation des diagnostics de sureté, VTA, sur les digues à enjeux et études de danger	7A-01	SMBVL	en cours	108 000 €	0,00 €	90 000,00 €
Protection de la ville de Bollène contre les crues centennales du Lez entre confluence Lez/Herin et canal Donzère/Mondragon	7A-02	SMBVL	en cours	2 084 691 €	0,00 €	2 084 691,38 €
Protection de la ville de Valréas	7A-03	Commune de Valréas	en cours	2 109 308 €	0,00 €	350 000,00 €

LE SAGE DU LEZ



Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est **un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale**. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il vise alors à concilier la satisfaction et le développement des différents usages ainsi que la protection des milieux aquatiques. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le SMBVL a été désigné comme structure porteuse de ce SAGE.

Historique de la démarche SAGE sur le bassin versant du Lez :

Le contrat de rivière porté par le SMBVL de 2006 à 2012 ne permettait pas d'aborder toutes les thématiques liées à la gestion de l'eau et de bénéficier de la portée réglementaire d'un SAGE.

2012 : La délibération du comité de bassin du 26 novembre 2011 a souligné l'intérêt de l'outil SAGE vis-à-vis notamment des enjeux autour de la gestion quantitative et des pressions liées aux différents usages.

Un avis favorable est alors donné à la délimitation du périmètre du SAGE sur le bassin versant du Lez et validé dans l'arrêté inter préfectoral des 15 février et 9 mars 2012.

2013 : Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et premières réunions de chacune des trois commissions thématiques (Commission amélioration de la qualité des eaux, Commission gestion quantitative de la ressource en eau, Commission gestion des inondations, restauration physique des cours d'eau et des zones humides).

2015 : Signature d'un arrêté préfectoral venant modifier les membres du collège des collectivités territoriales suites aux élections municipales de 2014.

2019 : Nouvel arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la CLE des 12 et 19 juin.

Constitution d'une nouvelle CLE :

M. Patrick ADRIEN est élu Président de la CLE, MM. Jean-Pierre BIZARD, Pierre PUTOUX et Pierre MASSART sont élus vices-présidents. Un Bureau constitué de 12 membres est également constitué.

Membres de la CLE du SAGE du Lez :

Monsieur Patrick ADRIEN, Président de la CLE du SAGE du Lez,

Collège des Collectivités territoriales :

Région PACA : Mme Bénédicte MARTIN

Région Auvergne Rhône Alpes : M. Didier-Claude BLANC

Département de Vaucluse : Mme Corinne TESTUD ROBERT

Département de la Drôme : M. Luc CHAMBONNET

SMBVL : M. Jean-Pierre BIZARD

SIE RAO : M. Michel LEVARDON

SIEBS : M. Patrice ESCOFFIER

SM Baronnies Provençales : Mme Rosy FERRIGNO

CC Rhône Lez Provence : M. Claude RAOUX

CC Enclave des Papes Pays de Grignan : M. Jean-Luc BLANC

CC Drôme Sud Provence : M. Jean-Louis GAUDIBERT

CC Dieulefit Bourdeaux : M. Pierre PUTOUD

CC des Baronnies en Drôme Provençale : M. Gérard PEZ

Commune de Bollène : M. Claude RAOUX

Commune de Valréas : M. Patrick ADRIEN,

Communes de Grillon, Richerenches et Visan : M. Eric PHETISSON

Communes Lagarde Paréol, Mondragon et Mornas : M. Christian PEYRON

Communes de Vinsobres et Venterol : M. Claude SOMAGLINO

Communes de La Baume de Transit, Bouchet : M. Jean-Louis GAUDIBERT

Communes de Taulignan, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Montbrison-sur-Lez, Le Pègue : M. Abel RIXTE

Communes de Montjoux, Vesc, Teyssières et Roche-Saint-Secret : M. Guy FAURE

Communes de Rochegude, Tulette et Suze la Rousse : M. Javier SAPLANA

Communes de Colonzelle, Grignan, Chamaret et Montségur-sur-Lauzon : M. Yves FEYDY

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Comité de Bassin Rhône Méditerranée

Corse : M. le Préfet Coordonnateur de Bassin,

DDT de la Drôme : Mme la Directrice,

DDT de Vaucluse : Mme la Directrice,

DREAL PACA : Mme la Directrice,

DDPP de la Drôme : M. le Directeur,

ARS Drôme : Mme la Déléguée territoriale,

ARS Vaucluse : Mme la Déléguée territoriale,

Office Français pour la Biodiversité,

Région Auvergne Rhône Alpes : M. le Directeur,

Agence de l'Eau RMC Délégation de Marseille : Mme la Directrice.

Collège des usagers, associations et riverains :

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

M. le Président de la CCI de Vaucluse

M. le Président du Comité Départemental de Tourisme

M. Le Président de la Fédération de Pêche de la Drôme

M. Le Président de la Fédération de Pêche de Vaucluse

M. le Président de la FRAPNA

Mme la Présidente de FNE Vaucluse :

M. le Président de l'Association de défense des Riverains du Lez

M. le Président du SYGRED

M. le Président de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole de Vaucluse

M. le Directeur de la CNR

M. le Président de l'Association des consommateurs UFC que choisir

L'élaboration du SAGE s'effectue

au travers des 3 thématiques majeures

- Amélioration de la qualité des eaux ; commission présidée par M. PUTOUD
- Gestion quantitative de la ressource en eau ; commission présidée par M. BIZARD
- Gestion des inondations et restauration des cours d'eau et des zones humides ; commission présidée par M. MASSART.

A terme, le SAGE sera constitué par deux documents :

- le Plan d'Aménagement et de de Gestion Durable (PAGD) fixant les objectifs et orientations
- le Règlement édictant les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés par le PAGD.

Le SAGE sur le bassin versant du Lez servira ainsi à :

- Appuyer les actions de protection contre les inondations (réflexions sur les problèmes de ruissellement, des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et surtout la définition et le maintien de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant ...).
- Formaliser la concertation nécessaire aux réflexions de partage du volume prélevable entre les différents usagers de l'eau (suite de l'étude de détermination du volume maximum prélevable).
- Fournir des outils garantissant la protection de la ressource en eau potable.
- Mener des réflexions et actions permettant de respecter les différentes échéances de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau pour l'atteinte du bon état 2015 mais surtout 2021 et 2027 (pollutions diffuses pesticides, nitrates notamment).
- Mener des réflexions et actions sur la mise en place d'une gestion patrimoniale des zones humides et milieux remarquables.
- Concrétiser les principes de trame bleue et verte impulsées par le Grenelle de l'Environnement...

Les réunions de la CLE en 2017, 2018 et 2019

CLE du 28 février 2017

L'état des lieux du SAGE est validé à l'unanimité. => *Délibération N° 2017-01*

CLE du 12 décembre 2017

Le PGRE est approuvé à l'unanimité. => *Délibération N°2017-03*

A noter que l'animation du PGRE est portée par la CLE du SAGE conjointement avec les DDT.

L'Espace de Bon Fonctionnement concerté est approuvé à l'unanimité en tant qu'enveloppe de travail à la définition de dispositions et / ou règles.

=>*Délibération N°2017-04*

CLE du 26 septembre 2019

21 membres étaient présents et 14 membres représentés soit 35 votants : 18 membres des collectivités, 6 membres des représentants de l'Etat, 11 membres du collège des usagers.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1/ Installation de la nouvelle CLE

2/ Approbation du Compte rendu de la CLE du 12 décembre 2017

3/ Approbation des règles de fonctionnement de la CLE

4/ Approbation du rapport annuel d'activité de la CLE (2017/2018)

5/ Calendrier prévisionnel des réunions de commissions

6/ Questions diverses

Le compte rendu précédant, les règles de fonctionnement de la CLE et le rapport annuel d'activité de la CLE 2017-2018 sont validés à l'unanimité. => *Délibération N° 2019-01, 2019-02 et 2019-03*



Les réunions du Bureau de la CLE en 2017, 2018 et 2019

Bureau de mars 2018

Avis au dossier de demande d'autorisation temporaire de prélèvements d'eau pour la campagne d'irrigation 2018 – Vaucluse.
=> *Avis N°1-2018*

Bureau du 8 octobre 2018

Avis au dossier de candidature de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse pour être OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) des prélèvements d'eau à usage agricole.

=> *Avis N°2-2018*

Bureau du 14 mars 2019

7 membres étaient présents sur les 12 membres du Bureau.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- 1/ Processus de renouvellement des membres de la CLE du SAGE
- 2/ Point d'avancement de la mission « Tendances/scénarios et stratégie »

3/ Bilan de la consultation sur les prescriptions à associer à l'espace de bon fonctionnement

4/ Validation du rapport d'activité de la CLE du SAGE années 2017-2018

5/ Proposition d'avis sur le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles de la Drôme (PDPG)

6/ Calendrier de la démarche SAGE

Après analyse des documents transmis, les membres du Bureau de la CLE :

- soulignent la qualité des documents transmis notamment le résumé non technique et la notice de lecture, ainsi que la cohérence et l'utilité du Plan Départemental pour la protection du milieu aquatiques et de la Gestion des ressources piscicoles de la Drôme.

- émettent **un avis favorable sous réserve** de modifier la maîtrise d'ouvrage pressentie pour certaines actions du programme d'action.

Il est ainsi demandé de ne pas inscrire le SMBVL en maîtrise d'ouvrage pressentie pour les actions d'aménagement ou d'effacement de seuil (mentionner « les propriétaires ou usagers »), pour les actions de limitations des prélèvements (mentionner « DDT, police de l'eau »), pour la mise en place d'une démarche de limitation des prélèvements sur le bassin (Lez- Hérin) il conviendra d'indiquer « CLE du SAGE et DDT », pour les actions de détermination des diverses origines de la dégradation qualitative => mentionner la DDT et police de l'eau.

Enfin, le SMBVL est indiqué en maître d'ouvrage sur des actions de restauration morphologique et restauration physique

légère pour l'Aulière alors que ces actions ne sont pas prévues dans le cadre de l'étude hydromorphologique portée par le SMBVL.

Il conviendra d'indiquer un autre maître d'ouvrage.

L'avis liste également certaines précisions techniques qu'il conviendra d'intégrer lors d'une mise à jour du document et dans le cadre de sa mise en œuvre.

⇒ *Avis N°1-2019*

Bureau du 17 octobre 2019

9 membres étaient présents sur les 12 membres du Bureau.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1/ Point d'avancement de la mission « Tendance/scénarios et stratégie »

2/ Retours sur la commission amélioration de la qualité de l'eau du 9 septembre 2019

3/ Retours sur la commission gestion quantitative de la ressource en eau du 2 octobre 2019

4/ Validation de la stratégie de l'AVP du contrat de bassin versant

5/ Présentation du programme d'actions prévisionnel du Contrat de Bassin Versant

6/ *Calendrier de la démarche SAGE*

Bureau du 19 décembre 2019

9 membres étaient présents sur les 12 membres du Bureau.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1/ Point d'avancement de la démarche de contrat de bassin versant

2/ Pré-validation de la stratégie du SAGE

3/ Validation des modalités de concertation préalables sur les orientations stratégiques du SAGE

4/ Validation des modifications à apporter aux prescriptions à associer à l'Espace de Bon Fonctionnement

5/ *Validation du plan de restauration physique des cours d'eau et du plan de gestion des matériaux*

Les réunions des commissions thématiques

Commission amélioration de la qualité de l'eau :

2018

La Commission a validé l'organisation d'une formation à destination des agents communaux concernant les techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires.

=> Une formation Union du CNFPT sur les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires a ainsi été organisée à destination des agents des communes et EPCI du bassin versant du Lez. Quinze agents y ont participé les 13, 14 et 15 novembre 2018 à Tulette.

2019

La commission amélioration de la qualité s'est réunie une fois : le 9 septembre 2019. 11 membres de la CLE et 10 autres invités y ont participé.

Au cours de cette commission furent présentés les résultats de l'année 2017 et 2018 du suivi de la qualité des eaux superficielles (observatoire du SMBVL) et des eaux souterraines (suivi agence de l'eau).

Un bilan sur la formation Union du CNPFT « alternatives aux produits phytosanitaires » a été réalisé puis la commune de Richerenches a fait part de son retour d'expérience de leur démarche « zéro phyto » en salle puis au cours d'une visite de terrain des différents espaces verts et du cimetière.

Lors de la visite a été soulevée la problématique particulière de la gestion des cimetières. Le CNPFT dispense une formation d'une journée intitulée « vers des pratiques zéro pesticide dans les cimetières ».

Pour cette formation trop ciblée et hors de son champ de compétence, le SMBVL ne peut être la structure organisatrice, un lien doit être fait avec la CCEPPG et son plan d'actions de formation actuellement en cours de montage.

Par ailleurs a été évoqué l'intérêt d'un regroupement de petites communes pour l'acquisition de matériel sur les espaces verts de manière à faire face à l'augmentation de travail découlant de la suppression de l'usage des phytosanitaires.

Documents supports : les deux rapports de Présentation des résultats du suivi de la qualité des eaux, année 2017 et celui de l'année 2018.

Commission gestion quantitative de la ressource en eau

La commission gestion quantitative s'est réunie une fois : le 2 octobre 2019. 24

membres de la CLE et 12 autres invités y ont participé.

Cette commission a permis de présenter le bilan de l'année 1 du PGRE (Plan de Gestion Quantitative de la Ressource en Eau) puis de valider les nouvelles actions à intégrer dans le PGRE. Ainsi, quatre nouvelles actions ont été intégrées au PGRE :

- AEP : travaux de mise en conformité des réseaux (remplacement de conduites fuyardes sur la commune de Valréas) (SIEA RIVAVI),
- AEP : Travaux de mise en conformité des réseaux (Commune de Taulignan),
- AEP : Réalisation d'un schéma directeur AEP et études de sécurisation de la ressource (Commune de Rousset les Vignes),
- IRRI : Mise sous pression de réseau de l'ASA du Bigary.

⇒ *Document support : Rapport Bilan de l'année 1 du PGRE*

Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides :

2018

Cette commission s'est réunie quatre fois en 2018.

Cette commission est en effet le comité de suivi du PAPI qui se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées et à venir :

- Le 19 février 2018 (27 participants).

La Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des

zones humides est aussi le comité de suivi de l'étude hydromorphologique qui s'est réuni à chaque étape de l'étude :

- Le 3 juillet 2017 (phase 2)
- Le 8 novembre 2018 (phase 3)
- Le 13 décembre 2018 (phase 4).

En parallèle et en anticipation au processus d'écriture du SAGE, la commission s'est réunie le 26 juin 2018 pour une présentation des principes de prescriptions à associer à l'espace de Bon Fonctionnement (EBF) concerté des cours d'eau. Une version rédigée de ces prescriptions a été diffusée pour consultation durant le mois de novembre.

2019

Cette commission s'est réunie une fois en 2019, le 7 février 2019. 19 membres de la CLE et 11 autres invités y ont participé.

Cette commission est le comité de suivi du PAPI qui se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées au terme des 3 années du PAPI (en fin 2018) et à venir :

Le bilan de l'année 3 du PAPI du Lez indique ainsi que 60 % des actions sont en cours, 12% sont programmées ultérieurement, 8% sont non engagées (Actions de l'axe 5 concernant la réduction de la vulnérabilité des secteurs agricoles et hors agricoles) et 20 % sont terminées (action 4A-02 pour mémoire prescription ruissellement, 5A-05 guide de réduction de la vulnérabilité du bâti, 1A-04 Amélioration de la connaissance ruissellement Valréas et 3A-02 exercice inondation).

Un bilan financier est également présenté : de nombreux dossiers de demande de

subvention ont été déposés en 2018 pour un montant global de 2 649 248 € (2 488 691 € dédiés uniquement à l'axe 7, projet de protection de Bollène).

⇒ *Document support : Rapport Bilan année 3 du PAPI*

Mission Tendances et scénarios du SAGE

Suite à une consultation lancée en mai 2018, un groupement de bureau d'études a été retenu pour mener à bien cette mission « diagnostic, tendance et scénarios et stratégie du SAGE » :

- CESAME pour les aspects techniques et socio-économiques,
- Autrement Dit pour la concertation et mise en forme des documents.

Le montant de la prestation est de 68 988 € TTC pour un budget qui avait été fixé à 70 000 € TTC (financement à 80 % du TTC).

Cette démarche sera ponctuée par trois temps forts de concertation durant l'année 2019 :

- Partage du diagnostic et du scénario tendanciel,
- Définition des scénarios contrastés,
- Choix du scénario et de la stratégie.

Ces trois étapes ont donné lieu à une réunion de la commission socio-économique et deux réunions d'ateliers de concertation. La validation finale de l'ensemble des documents produits s'est faite au travers d'un Bureau et de la CLE du 16 janvier 2020.



Commission socio-économique :

Cette nouvelle commission s'est réunie pour la première fois le 21 mai 2019. 18 membres de la CLE et 4 autres invités y ont participé.

Il s'agissait lors de cette commission de présenter - le diagnostic socio-économique du territoire et les tendances d'évolution,

- Le diagnostic environnemental et les tendances d'évolution,
- l'analyse des circuits de financement de l'eau.

Les ateliers de concertation pour la construction de la stratégie du SAGE :

Pour l'élaboration des orientations stratégiques du SAGE plusieurs ateliers de concertation ont été organisés :

le 28 juin 2019 : Thématique ressource (de 9h30 à 12h30) puis Risque inondation / hydromorphologie/ milieux et zones humides (de 14h à 17h).

On note 13 participants à l'atelier « Ressource » et 11 participants à l'atelier « Inondation et Milieux ».

Cette journée atelier a permis de définir les priorités à donner aux différents objectifs opérationnels du SAGE puis de positionner les champs du possible pour chaque objectif. C'est à partir de ce travail que les scénarios contrastés ont été établis ainsi que la préfiguration de la stratégie du SAGE.

le 16 octobre 2019 : 14 membres de la CLE et 5 invités y ont participé.

Cet atelier a permis d'affiner les contours de la stratégie en travaillant sur les actions, mesures à retenir ou non et en définissant les degrés d'ambition à donner au SAGE (rappels, objectifs ou règles).

RENATURATION DE LA RIAILLE SAINT-VINCENT (Valréas)

L'Agence de l'Eau avait lancé, fin 2015, un appel à projets « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » avec une date butoir de dépôt de candidature au 31 mars 2016.

Cet appel à projets visait à conforter la gestion par bassin versant et traduit la volonté de l'Agence de l'Eau de mettre en lumière des sites de références pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI.

Considérant les graves problèmes d'érosion de berge le long de la Riaille St Vincent et le gabarit limité de ce cours d'eau dans la traversée urbaine de Valréas, le SMBVL, en concertation avec la Commune de Valréas et la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan a fait acte de candidature sur un projet alliant à la fois renaturation d'un cours d'eau aujourd'hui chenalisé, la protection contre les inondations et les projets d'aménagements portés par la commune.

RESTAURATION DE LA RIAILLE SAINT VINCENT À VALREAS (84)

Les débordements fréquents de la Riaille Saint-Vincent génèrent des inondations touchant de nombreux bâtis et des activités économiques. Ce petit affluent de la Couronne présente des écoulements très contraints sur les deux rives : le cours d'eau est encaissé entre des berges hautes et raides, et presque la moitié du linéaire est artificialisé (cunette béton ou enrochements).

OÙ ?

Bassin versant du Lez

QUI ?

Syndicat mixte du bassin du Lez

QUOI ?

- Restauration d'un caractère plus naturel du lit
- Renaturation des berges
- Création d'une zone d'expansion des crues

COMBIEN ?

Travaux à 1 088 000 € dont 80% financé par l'agence de l'eau soit une aide de 870 400€



Source : Syndicat mixte du bassin du Lez



Extrait de Eau & connaissance – Agence de l'Eau

Sur près de 90 candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 66 ont été entérinées (décision AERMC du 17/11/2016 pour le dossier du SMBVL).

Le dossier de renaturation de la Riaille Saint-Vincent a été retenu pour la totalité du projet présenté. Il s'inscrit ainsi dans un premier réseau de sites de référence pour l'Agence de l'Eau RMC pour promouvoir une nouvelle gestion des cours d'eau.

Il est garanti par ailleurs un financement du projet à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau soit un financement de 870 400 € pour une dépense prévisionnelle (travaux + maîtrise d'œuvre + foncier) de 1,088 millions d'euros.

Les bénéfices induits par la réalisation de cette opération de renaturation de la Riaille Saint Vincent sont triples :

- Des gains hydrauliques

Réduction des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement des eaux pour les crues centennales

Sur la partie amont du projet, les débordements sont supprimés et les vitesses réduites jusqu'à la crue centennale

Sur la partie aval du projet, la zone inondable est moins importante au droit des zones bâties et les vitesses sont réduites

- Des gains écologiques

Restauration d'habitats aquatiques
Restauration de la connexion entre le lit mineur et le lit moyen
Replantation d'une ripisylve continue et adaptée au contexte local

- Des gains paysagers et urbains en lien avec les enjeux du PLU

Valorisation paysagère de l'entrée de ville
Développement des modes de déplacements doux avec l'intégration d'un cheminement dédié

Perméabilité entre les différents quartiers d'habitat de part et d'autre du cours d'eau

Restauration des corridors biologiques

En 2017

- Réunion avec les élus de Valréas et les riverains concernés par le projet.
- Déroulement de l'enquête publique de juillet à août => avis favorable du commissaire enquêteur.
- Dossier réglementaire : obtention de l'arrêté d'autorisation des travaux en octobre 2017.

En 2018

- Poursuite des négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille
- Adoption du projet en liaison avec les projets d'équipement et d'infrastructures portés par d'autres maîtres d'ouvrages aux abords de la riaille St Vincent.

En 2019

- Poursuite des acquisitions négociations foncières à l'amiable du projet de renaturation de la Riaille

La phase PRO et la réalisation des travaux pourraient se dérouler en 2020.

Projet = 1 088 000 €HT
Taux de subvention = 80%
Montant des subventions = 870 400 €

PROTECTION DE VALREAS

Action du PAPI prévue après livraison du programme de travaux de l'étude de ruissellement des vallons sur la commune de Valréas (phase 4 de l'étude, fiche action 1A-04) réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Valréas.

Sur la base de ces éléments, le projet global décrit dans le PAPI sera modifié pour tenir compte de la volonté des élus locaux de prendre en considération l'ensemble du territoire de Valréas et plus particulièrement la Riaille St Vincent et le Grand Vallat.

En 2018

- Rédaction d'un cahier des charges ciblé sur les secteurs de la Riaille St Vincent et le Grand Vallat. Les niveaux de protection visés passent de la crue centennale à la crue trentennale ou vingtennale (recherche d'un niveau de protection efficient).
- Dépôt du dossier de demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre conception pour la protection de Valréas (avril) d'un montant de 350 000 € HT.
- Lancement de la consultation (mai/juin) et attribution du marché au bureau d'études ARTELIA Total général du marché : 163 203 € HT
- Réunion de lancement le 18 octobre
- Réunion de terrain avec M. le Maire de Valréas le 13 novembre.

En 2019

La mission de maîtrise d'œuvre conception du projet de protection de Valréas s'est déroulée tout au long de l'année 2019 avec la modélisation de l'état actuel (incluant le projet de renaturation de la Riaille Saint Vincent) et une modélisation de l'état projet avec aménagements. La recherche et la validation des aménagements envisagés pour le secteur du Grand Vallat s'est déroulée durant tout le deuxième semestre 2019. Les réunions de cette opération furent les suivantes :

COTECH le 7 février 2019 : validation des hypothèses pour l'hydrologie, présentation de la méthodologie de modélisation hydrologique et hydraulique.

COTECH du 12 juin puis COPIL du 24 juillet 2019 : rappel des résultats de la modélisation et des aménagements envisagés pour la Riaille Saint Vincent et présentation des premiers résultats de modélisation du bassin du Grand Vallat. Premiers échanges sur l'implantation des ouvrages pressenties pour le secteur Nord (Grand Vallat).

COTECH du 14 novembre : présentation des premiers résultats de l'ACB en état initial et nouveaux échanges sur les aménagements à modéliser pour le secteur du Grand Vallat.

La mission se poursuivra en 2020 avec la livraison des résultats des analyses coûts bénéfices des deux projets.

Afin de se laisser le temps de l'analyse des résultats de ces études, un dossier de demande de prorogation du délai de la convention PAPI sera déposé en septembre 2020.

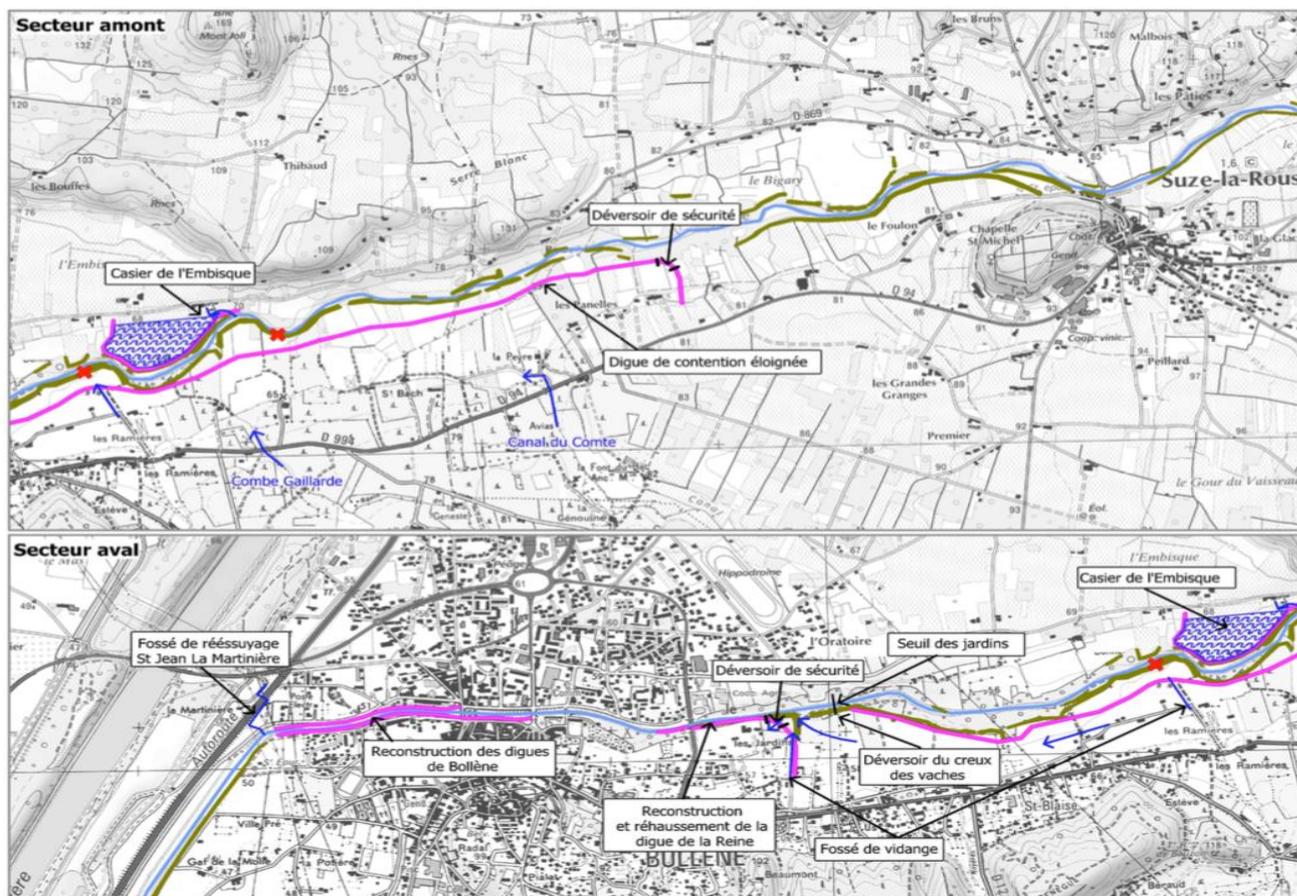
PROTECTION DE BOLLENE CONTRE LES CRUES CENTENNALES DU LEZ

Le projet de protection de Bollène répond à quatre objectifs principaux :

- La protection des personnes et des biens contre la crue centennale,
- La sécurisation des équipements traversant la zone de crue et qui sont susceptibles d'être détruits ou fragilisés par les mouvements de matériaux (routes, canalisations, aménagements publics...),
- L'amélioration de la qualité des eaux du Lez et de ses dépendances,
- La restauration des milieux naturels sur un secteur particulièrement contraint par les endiguements avec l'amélioration de la qualité des écosystèmes.

Le projet intègre deux types d'aménagements :

- Reconstruction / confortement des digues dans la traversée de Bollène,
- Principe de ralentissement dynamique du Lez en favorisant son méandrage avec une recolonisation écologique dans son espace de divagation.



Les aménagements retenus sont les suivants :

- Un Champ d'Inondation Contrôlé (CIC) sur la zone de l'Embisque en rive droite du Lez,
- Une digue de contention éloignée le long du Lez sur près de 4 km de long,
- La reconstruction et le rehaussement de la digue de la Reine,
- Une reconstruction du seuil des Jardins et de la passe à poissons,
- Un élargissement du déversoir sur la zone du « Creux des Vaches » en rive gauche du seuil des Jardins,
- Un piège à embâcle en aval du seuil des Jardins,
- Deux canaux de décharge sur le ravin de Saint Blaise et au niveau du chemin de la Reine permettant de contrôler l'excédent d'eau des affluents,
- Un confortement des digues rive gauche du Lez en amont du pont de Chabrières,
- Une reconstruction des digues dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,
- Un fossé de ressuyage sur le quartier de Saint Jean la Martinière.

En 2019 :

Procédures réglementaires

- Le dossier destiné à l'enquête publique a été mis à jour, complété et partiellement réécrit au cours du 1er semestre 2019 sur la base des éléments suivants :
 - Dernières questions et observations soulevées par les services instructeurs de la police de l'eau en décembre 2018
 - Questions et observations formulées par les Missions régionales d'autorité environnementale de Provence Alpes Côte d'Azur et d'Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'avis de l'autorité environnementale du 14 novembre 2018
 - Modifications en lien avec l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Lez (application de l'arrêté interpréfectoral de fin février 2019 arrêtant les nouveaux statuts du SMBVL)
 - L'actualisation des états parcellaires afférents à la DUP et à la SUP sur la base des informations actualisées transmises par les services de la publicité foncière, des dernières mutations foncières intervenues ou de l'actualisation des informations connues se rapportant à l'état civil des propriétaires
 - Le dossier d'enquête publique, ainsi mis à jour, a été déposé auprès de la Préfecture de Vaucluse le 7 aout 2019 en sollicitant l'organisation d'une enquête publique unique portant sur les volets suivants :
 - Déclaration d'utilité publique
 - Autorisation des travaux au titre du code de l'environnement
 - Cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération
 - Instauration de servitudes d'utilité publique de surinondation
- Le Préfet de la Drôme a été saisi en date du 12 aout 2019 aux fins d'ouverture de l'enquête publique.

- Les services instructeurs ont fait retour au SMBVL de divers points à préciser ou à corriger dans le dossier d'enquête, lesquels ajouts ou corrections ont été réalisés sans délai par le SMBVL.
- En date du 2 octobre 2019, les services instructeurs ont déclaré le dossier complet. Par décision du 29 octobre 2019, le tribunal administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête composée de 3 membres.
- Durant le mois d'octobre 2019, la DREAL service de contrôle des ouvrages hydrauliques a sollicité diverses précisions ou justifications sur des éléments techniques du dossier, sans toutefois que cela ne nécessite d'en modifier ou compléter le contenu.
- Durant les mois de novembre et décembre 2019, diverses réunions ont été conduites avec les services du Préfet et la commission d'enquête visant à préparer l'organisation de l'enquête publique fixée du 6 janvier au 6 février 2020. Le SMBVL a ainsi été amené à reprendre et modifier une bonne partie du dossier d'enquête afin de procéder à une repagination de l'ensemble du dossier et à compléter des résumés non techniques.

Communication / concertation avec la population

- Durant toute l'année, des rencontres individuelles ou groupées ont été organisées à la demande des différents propriétaires ou exploitants impactés par le projet.
- Une lettre d'information a été distribuée en décembre 2019 à tous les habitants de Bollène et de Suze-la-Rousse afin de leur présenter le projet dans ses grandes lignes et leur donner toutes les explications sur le déroulement de l'enquête publique.

Poursuite des démarches foncières

- La mission de la SAFER auprès des propriétaires et exploitants en vue de procéder aux acquisitions foncières amiables s'est poursuivie durant toute l'année 2019.
- Fin 2019, le SMBVL dispose d'accords signés ou est propriétaire des surfaces suivantes :
 - 16,23 ha pour ce qui concerne les emprises DUP
 - 12,73 ha pour ce qui concerne les emprises SUP
- Au 31 décembre 2021, des accords pour une surface totale d'environ 10,8 hectares étaient en cours de formalisation (promesses unilatérales de vente) par la SAFER.
- Le SMBVL s'est ainsi rendu propriétaire de différentes parcelles qui peuvent être le support d'une activité agricole en attendant les aménagements projetés et/ou la finalisation des boucles d'échanges, compensations et rétrocessions définitives des terrains.
- Un travail d'analyse foncière a été conduit avec la SAFER visant la mise en place de conventions de mise à disposition ou de prêt usage selon le processus (publicité foncière) habituellement déployé par la SAFER.

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Présentation générale du programme

Le programme 2019 proposé par le syndicat s'inscrit dans la continuité des actions engagées ces dernières années pour la gestion des cours du bassin versant du Lez dans le cadre de la protection des personnes et des biens.

Ces opérations sont issues du PPRE 2017-2021 validé par le syndicat.

Le PPRE couvre une période de cinq ans 2017/2021.

Avec son expérience sur le bassin versant du Lez, l'équipe du SMBVL a été en mesure d'adapter le programme 2019 issu du PPRE.

Le programme d'entretien des boisements :

Ce programme a porté essentiellement sur l'aménagement et la restauration des boisements rivulaires et petits atterrissements, sur le traitement des embâcles et sur la gestion des invasives. Des interventions de scarification d'atterrissements sur les secteurs à enjeux ont également été prévues pour éviter la fermeture des bandes actives par les boisements et favoriser la remobilisation des matériaux lors des crues morphogènes.

Entretien des boisements rivulaires :

Les interventions ont été globalement de faible intensité. Cela est dû aux opérations de restauration importantes réalisées depuis plus d'une décennie sur le bassin versant et à la prise en compte accrue des habitats aquatiques et terrestres.

Gestion des embâcles et du bois mort :

La gestion des embâcles a été réalisée de manière différenciée en fonction des enjeux situés en aval. Outre le retrait, des opérations de réduction ont également été mises en œuvre.

Gestion de la végétation sur les atterrissements :

La végétation sur les atterrissements a généralement été travaillée en parallèle des interventions sur les boisements rivulaires car de faible intensité. En 2018, des opérations de scarification d'atterrissements ont été prévues sur des secteurs du Lez (Montjoux et Roche Saint Secret Béconne).

Gestion des invasives :

Ces travaux ont été réalisés dans la continuité des opérations réalisées depuis plusieurs années : travaux d'arrachage de la jussie sur l'aval du bassin versant, d'arrachage du buddlhéia à Montjoux (opération concluante, reconduite annuellement depuis 2014) et l'arrachage de la tache de renouée à Valréas.

A noter qu'en parallèle des interventions sur les boisements, de nombreux travaux d'écorçage ainsi que des arrachages de pyracantha et buddlhéia davidii ont été effectués.

Les interventions ont été réalisées dans le respect de l'ARRETE INTERPREFECTORAL N° 26-2017-07-24-001 du 24 juillet 2017 qui définit les modalités d'interventions pour l'entretien de la végétation sur les berges et dans le lit des cours d'eau.

Caractéristiques du programme

Objectifs des travaux

Les travaux portaient sur des tronçons de cours d'eau avec les objectifs suivants :

- Limiter les érosions de berges sur les secteurs concernés par la chute d'arbres et l'accumulation de bois morts ;
- Maintenir ou améliorer l'écoulement des crues pour protéger les secteurs concernés ;
- Freiner l'écoulement des crues pour préserver les secteurs situés en aval ;
- Préservation et diversification du boisement rivulaire par un entretien adapté afin d'améliorer la valeur écologique et les potentialités d'accueil des espèces inféodées aux milieux aquatiques ;
- Paysage : mise en valeur du paysage et des cours d'eau ;
- Loisir et pêche : maintien des conditions d'accès aux cours d'eau et des habitats ;
- Préserver la qualité écologique et biologique des milieux rivulaires et limiter l'eutrophisation ;
- Vie piscicole : maintien des habitats piscicoles ;
- Limiter les embâcles : éviter les accumulations de bois mort dans le lit pour limiter les risques en aval ;
- Limiter la fermeture de la bande active sur des secteurs à enjeux.

Programme et calendrier de réalisation

La réalisation du programme a été découpée en 4 lots de commandes.

BC	Type d'intervention	Localisation	Période d'exécution
1	Marquage de bois	Postes prévus au PPRE 2017-2021	Mai-Juin 2019
2	Entretien des Boisements rivulaires ; Gestion de la végétation des berges et atterrissements ; Génie végétal ; Entretien des ouvrages hydrauliques.	Teyssières, Montjoux, Taulignan, Valréas, Grignan, Bollène, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Montségur sur Lauzon, Richerenches, Colonzelle, Grillon	De Janvier à Mars 2019
3	Gestion de la végétation des berges et atterrissements ; Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les caniers ;	Roche Saint Secret Béconne, Taulignan, Grignan, Suze la Rousse, Bollène, Mondragon, Valréas, Montjoux, Grillon, Visan	De Juillet à Novembre 2019

	Scarification ; Gestion des invasives ; Entretien des ouvrages hydrauliques ; Entretien des caissons végétalisés.		
4	Gestion de la végétation des berges et des atterrissements ; Entretien des boisements rivulaires.	Bouchet, Chamaret, Colonzelle, Grillon, Grignan, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Taulignan, Valréas, Visan	De Octobre à Décembre 2019
Les travaux imprévus, traitements d'embâcles ont été réalisés tout au long de l'année sur le territoire du bassin versant du Lez			

La programmation des interventions a pris en compte :

- La nature des travaux (coupe sur berge, zone herbeuse, atterrissements, ouvrages plantations ...)
- La localisation (1° ou 2° catégorie piscicole, travaux agricoles, zones touristiques, habitations, campings...)
- Les conditions météorologiques et les saisons (période de basses eaux, terres sèches, périodes de reproduction de la faune...)
- La réglementation (arrêtés préfectoraux, autorisations ...)
- L'urgence des interventions (embâcles, atterrissements ...)
- La continuité des opérations sur un tronçon ou une zone donnée.

Localisation des interventions

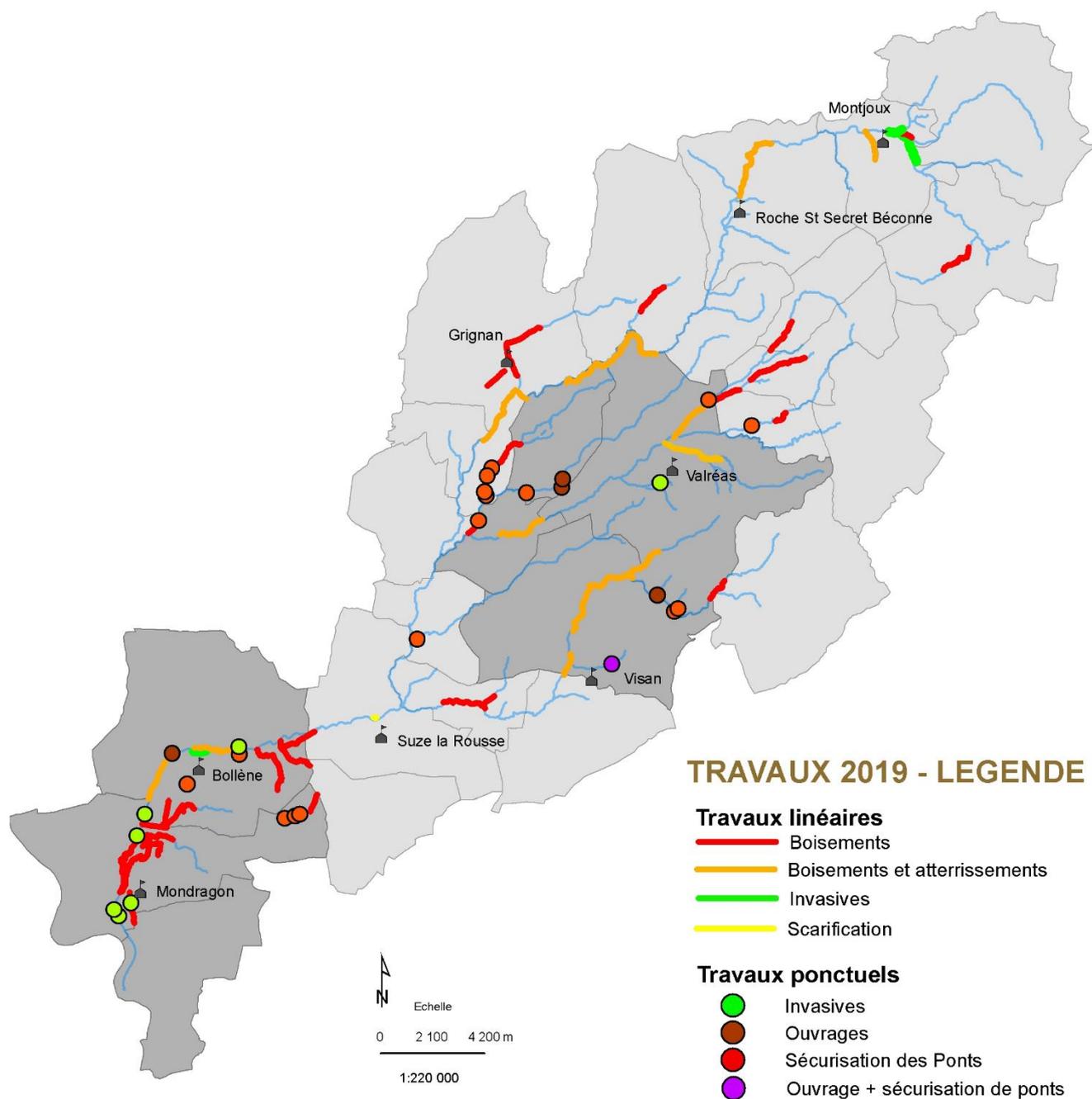
Les opérations de restauration et d'entretien de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Lez que le SMBVL a programmé en 2019 portent sur les cours d'eau suivants :

- | | | |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| • Argilas | • Hérein | • Roubine ou Faussac |
| • Aulières | • Heuche | • Mayre des Saignières ou Champredon |
| • Autagnes | • Lez | • Saint Ariès |
| • Ravin de Barri | • Malicamps | • Saint Bach |
| • Béal | • Merdalin | • Saint Blaise |
| • Chalerne | • Merdari | • Talobre |
| • Combe Gaillarde | • Miale | • Thivolier |
| • Comborie | • Pègue Donjon | • Vachères |
| • Condamine | • Riaille de Coste Chaude | • Ravin des Verdons |
| • Coronne | • Riaille de Taulignan | • Veysanne |
| • Derboux | • Rieille | • Vieux Lez |
| • Grande Mayre | • Rieu Colin Maresque | |
| • Grand Vallat de Saint Pierre | • Riomeau | |
| | • Rieussec | |

Le linéaire de cours d'eau concerné par ce programme est d'environ 80 km

Carte de situation des opérations sur le bassin versant

Répartition des opérations sur l'ensemble du bassin versant du Lez. Voir carte ci-après.



Nature des travaux

Les travaux réalisés sur le Bassin versant du Lez sont issus du PPRE 2017-2021. Ces travaux ont pour objectifs de :

- Limiter l'érosion ;
- Favoriser les écoulements des eaux ;
- Freiner les écoulements ;
- Diversifier les boisements
- Eviter la formation d'embâcles ;
- Gérer et limiter les plantes invasives ;
- Le maintien des conditions d'accès aux cours d'eau en effectuant des travaux de valorisation.

Pour ce faire, le programme de travaux 2019 prévoit différentes opérations réparties en 7 domaines (hors martelages et frais d'installations de chantier qui représentent 2,5% des travaux).

NOTA : Plusieurs opérations visent des objectifs différents. Ainsi il est possible qu'une intervention vise à favoriser les écoulements tout en cherchant également à diversifier les boisements pour améliorer l'intérêt écologique du secteur.

Nature des Travaux	Quantité en Km de cours d'eau
Entretien de boisements rivulaires	26,8
Entretien des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers	17,8
Gestion de la végétation des berges et des atterrissements	29
Scarification des atterrissements	0,15
Sécurisation des ouvrages transversaux	2,1
Entretien des caissons végétalisés	0,2
Gestion des invasives	1,8

Gestion des boisements rivulaires

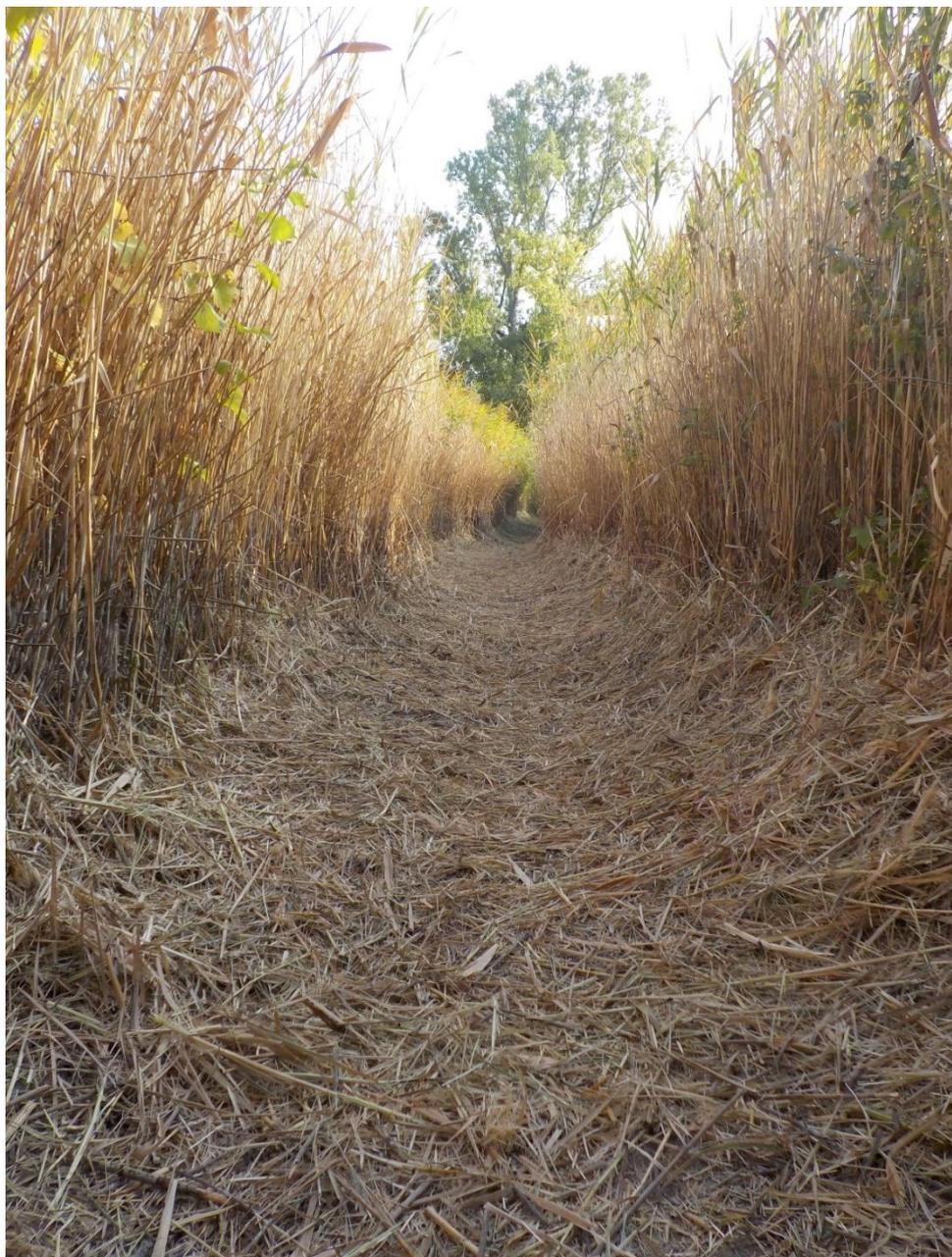
Les travaux d'entretien de boisements rivulaires correspondent à 15 postes du projet. Ils représentent un montant de **86 432,07 € HT** soit **21,61%** des dépenses du programme.



Le Lez Valréas

Gestion des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers

Ces travaux de débroussaillages sélectifs et/ou de petits abatages correspondent à 12 postes du projet et représentent un montant de **34 200, 28 € HT** soit **8,55%** du programme.



Les Autagnes à Grignan

Gestion de la végétation des berges et des atterrissements

Les travaux de gestion de végétation des berges et des atterrissements correspondent à 14 postes du PROJET 2019.

Ils représentent **202 091,93 € HT** soit **50,52 %** des dépenses du programme

Ces travaux ont été réalisés du mois de janvier au 15 mars et du 15 septembre à mi décembre. Le débroussaillage des berges enherbées, arbustives ou envahies par les canniers de la mi-août à mi-septembre.



Le Lez à Roche Saint Secret Béconne



Le Lez à Valréas

Scarification des atterrissements

Ces travaux permettent de limiter au maximum la végétation pour favoriser le bon écoulement des eaux. Un poste a été réalisé en 2019, sur le Lez sur la commune de Suze la Rouse.

Ils représentent **321,81 € HT** soit environ **0,08 %** des dépenses du programme.



Pont du Lez à Suze la Rouse

Sécurisation des ouvrages transversaux

L'objectif de ces travaux est de favoriser le bon écoulement des eaux au droit des ouvrages en éliminant la végétation ligneuse dans le lit, en procédant à des tailles en tunnel sur les petits cours d'eau, en abattant les arbres instables ou déperissants, en retirant les embâcles éventuels.

Ces travaux (6 postes) représentent **3 637,10 € HT** soit environ **0,91 %** des dépenses du programme.

Entretien des ouvrages hydrauliques

Cette opération ponctuelle consiste à l'entretien de différents ouvrages sur la commune de Bollène (entretien du rejet de la STEP, buse exercice de pompage en aval rive gauche du pont de Chabrières, chemin de la Reine, accès et passe à poissons en rive gauche et accès au piège à gravier rive droite).

Ces deux postes représentent **1 848 € HT** soit **0,46 %** des dépenses du programme.

Gestion des indésirables

Un arrachage manuel et annuel de la **jussie**, est effectué dans la traversée de Bollène, de la passe à poissons au pont de Chabrières.

Le **Buddlheïa**, sur le Lez, la Veyssanne, commune de Montjoux. Il est arraché manuellement puis évacué ou brûlé.

La **Renouée**, sur la Miale, commune de Valréas est également traitée annuellement. Cet arrachage manuel autour de la bêche, mise en place en 2009, est réalisé pour éviter sa propagation.

Sur la commune de Mondragon, une zone envahie par les canniers (canne de Provence) a également été traitée aux abords de la station d'épuration

Au total le traitement des envahissantes a représenté **19 470,25 € HT** soit **4,87%** des dépenses du programme.

Entretien des caissons végétalisés

Trois caissons végétalisés ont été construits sous l'ancien PPRE. Ces caissons sont bien végétalisés et nécessitent dorénavant de l'entretien annuel.

Ces opérations ponctuelles représentent **1 179,36 € HT** soit environ **0,29 %** des dépenses du programme.

Gestion des gros bois des années antérieures

Ces travaux portent sur l'évacuation ou le broyage des bois issus des exploitations des exercices précédents. Ils portent essentiellement sur les bois de forte section difficilement récupérables par les riverains pour du bois de feu.

Ce poste représente **2 413,50 € HT** soit **0,60 %** des dépenses du programme.

Traitements des Embâcles

Ce poste est une opération ponctuelle et permet de traiter les embâcles sur l'ensemble du bassin versant.



Lez à Montjoux

Ce poste représente **9 868,95 € HT** soit **2,47 %** des dépenses

Imprévus

Cette opération est réalisée en fonction des conditions climatiques et de l'évolution du PPRE.
Cette opération représente **13 280,40 € HT** soit **3,32 %** des dépenses.

Frais de chantier

Sous cette rubrique ont été regroupées les opérations de marquage de bois et les frais liés aux installations de chantier.

Le marquage des bois du programme 2019 représente un coût de **4 505,40 € HT** et correspond aux 12 journées de chef d'équipe.

Les frais d'installation de chantier correspondent à l'ensemble des prestations que l'entreprise doit réaliser avant, pendant et après la réalisation des travaux :

- DICT ;
- dossier de contrôle qualité ;
- dossier de contrôle des déchets ;
- dossier de contrôle environnement ;
- dossier de contrôle hygiène et sécurité ;
- toutes les opérations d'installation générale et de repli de chantier.

Le coût des "frais d'installation de chantier" est de **7 120,13 € HT**.

Soit pour les deux opérations un total de **11 625,53 € HT** ce qui représente environ **2,91 %** des dépenses.

Récapitulatif des dépenses

Le montant global des travaux pour l'année 2019 s'élève à **386 369,18 € HT** hors maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre représente **13 625 € HT**, soit **3,41 %** des dépenses du programme. Ce cout correspond au montage du PROJET, aux journées terrains d'un agent ainsi qu'à la réalisation du fichier brut informatique des propriétaires concernés par les différents tronçons de travaux.

Au global en 2019, le SMBVL a engagé **399 994,18 € HT** pour le programme de travaux sur l'ensemble de son territoire.

HYDROGEOMORPHOLOGIE - ELABORATION D'UN PLAN DE RESTAURATION PHYSIQUE ET DE GESTION DES MATERIAUX

L'HYDROGEOMORPHOLOGIE est l'approche scientifique qui étudie le fonctionnement des cours d'eau, en analysant les écoulements (vitesse, débit...), la morphologie du lit de la rivière (pente, largeur...) et le transit sédimentaire en prenant en compte les évolutions temporelles.

L'objectif de cette démarche à l'échelle du bassin versant était de proposer un plan de gestion et de restauration physique ainsi qu'un plan de gestion des matériaux validés par tous les acteurs, aussi bien les services de la police de l'eau que les acteurs locaux et les financeurs.

Il s'agissait donc de :

- Délimiter l'espace de bon fonctionnement du Lez et de ses principaux affluents ;
- Définir un profil d'équilibre objectif ;
- Proposer un plan de gestion des matériaux ;
- Proposer un plan de restauration physique comportant notamment l'effacement de digues dont l'intérêt hydraulique n'est pas avéré et participant à la réduction du risque inondation de secteurs sensibles.

Le plan de gestion des matériaux formule des préconisations générales en terme de pratiques de traitement des atterrissements ; il décrira également sous forme de fiche actions par secteurs, les atterrissements pouvant faire l'objet d'un maintien contrôlé et ceux où les menaces sur les différents enjeux nécessitent une intervention (traitement pour accroître leur mobilité, déplacement des matériaux sur des zones déficitaires...).

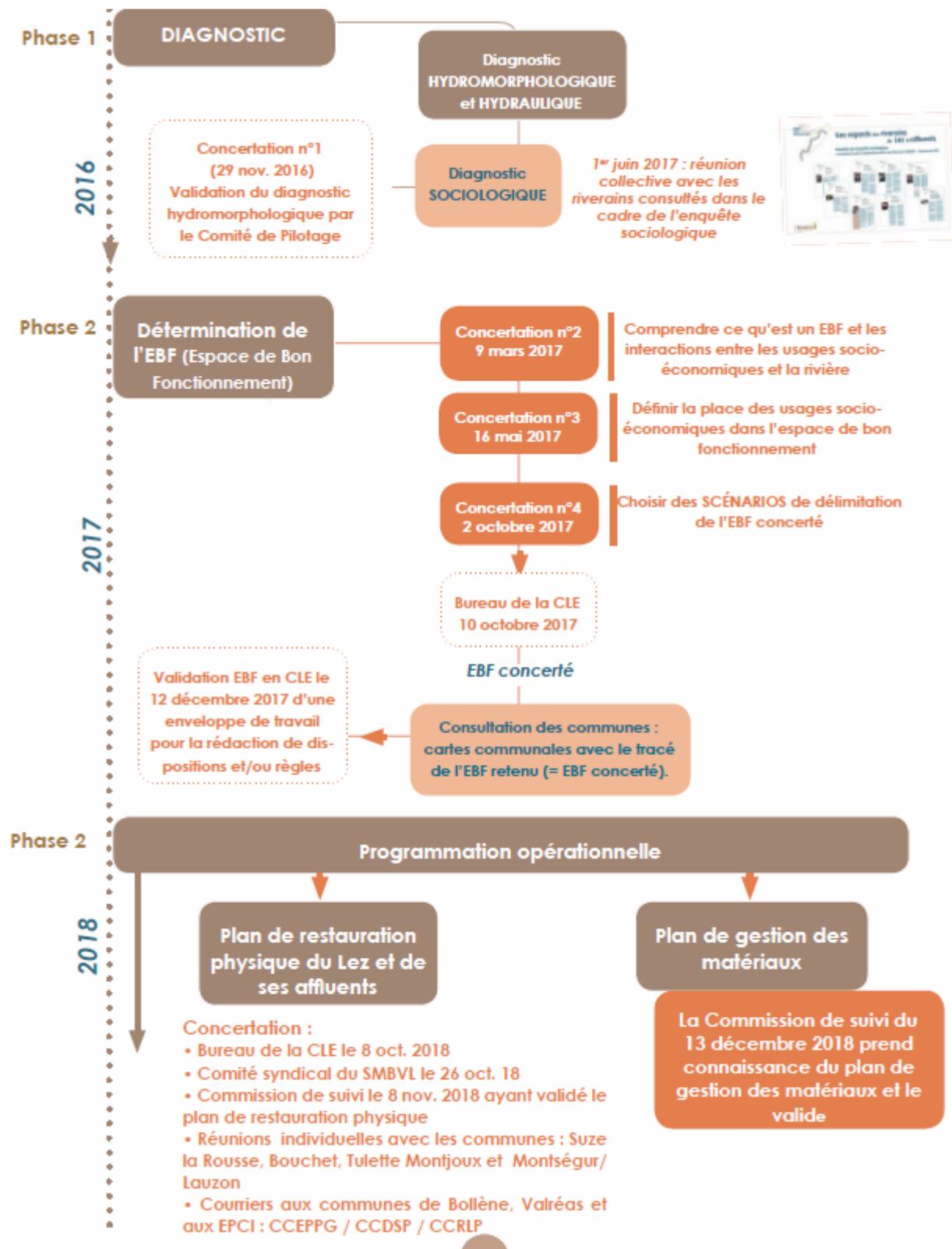
Le plan de gestion des matériaux est établi sur 5 ans et précise les interventions initiales à prévoir en premier lieu, puis les interventions de surveillance et de « maintien » du profil objectif si nécessaire.

Cette démarche est inscrite au PAPI sous les fiches action 6A-03 et 6A-04.

Débutée en février 2016, cette démarche s'est déroulée sur trois années entières :

- L'année 2016 a été consacrée à la phase de diagnostic technique (phase 1) ;
- L'année 2017 à la définition de l'espace de bon fonctionnement (phase 2) ;
- L'année 2018 à l'élaboration du plan de restauration physique et au plan de gestion des matériaux (phase 3 et 4).

En parallèle au processus de concertation / validation présenté dans le schéma ci-après, 7 comités techniques se sont réunis aux différentes étapes de l'étude.



Le plan de restauration physique des cours d'eau a été approuvé par la délibération N° 2018-52 du Comité syndical du 26 octobre 2018. Le montant global des actions localisées s'élève à 1 667 500 € et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de suivi (levés topographique) à 41 000 €.

Le plan de gestion des matériaux a lui, été approuvé par la délibération N°2018-66 du 20 décembre 2018. Le montant prévisionnel des actions de ce plan de gestion des matériaux a été évalué à 296 000 € HT et le programme de suivi à 44 000 € HT sur une période de cinq ans.

L'année 2019 fut l'année de lancement de la mise en œuvre du plan de gestion des matériaux. Un dossier de demande de subvention (tranche 1) d'un montant de 145 000 € a été déposé auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, CD26, CD84 et région PACA).

Cette première tranche correspond à :

- A la réalisation des suivis topographiques nécessaires sur l'ensemble du bassin versant,
- Au montage du dossier global réglementaire d'autorisation loi sur l'eau avec étude d'impact (réunion du 5 mars 2019 avec les services des DDT 84 et 26 aux fins de validation de l'ensemble du processus),
- À la mise en œuvre de premiers travaux de remaniement des matériaux pouvant être autorisés par un dossier de déclaration (montage en interne par le SMBVL).

Ainsi en septembre (période d'étiage et donc propice à la réalisation de levés dans le lit des cours d'eau) ont été réalisés les levés topographiques nécessaires pour affiner la connaissance en différents points du bassin versant :

- au niveau de ponts problématiques afin de vérifier les côtes actuelles vis à vis de côtes d'intervention : Colonzelle/ Chamaret, La Baume de Transit et Suze la Rousse,
- sur des secteurs d'interventions afin de préparer les dossiers réglementaires de déclaration : Gué de Barjol, Pont de Taulignan et secteur Barriol,
- sur la Coronne et l'Hérin (levés de profil en long) pour combler un manque historique de données et statuer sur l'évolution des profils de ces deux affluents du Lez.

ETUDE ET PERENNISATION DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

Travail de recherche aux archives départementales Vaucluse

Début 2019, Sandrine BATUT (animatrice SAGE, SMBVL) et Benjamin PERROT-MINNOT (animateur PAPI, SMBVL) se sont rendus aux **archives départementales Vaucluse** (Avignon) dans le but de rechercher des documents permettant de découvrir de nouveaux repères de crues sur le bassin versant du Lez. Les archives préfectorales, journalistiques et photographiques en rapport avec les précédentes crues du Lez ont ainsi été consultées.

Rencontre avec les communes présentant des sites d'implantation potentiels

En 2019, les Maires et élus des communes de Montjoux et Bouchet ont été rencontrés dans le but de valider politiquement la pose d'un repère de crues sur leur territoire :

- Bouchet : lavoir au rez-de-chaussée de la Mairie (inondation de l'Hérin 1993)
- Montjoux : Salle des fêtes (inondation du Lez 1993)



Rencontre avec la commune de Montjoux : Niveau du Lez atteint lors de la crue du 1^{er} octobre 1993 à la salle des fêtes de Montjoux.

GESTION DES DIGUES

DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Gestion des digues classées :

Le SMBVL est gestionnaire des digues classées dans la traversée urbaine de Bollène (digues de classe B et C).

A ce titre, le SMBVL a réalisé les missions inhérentes :

- Visites annuelles de routine de surveillance des ouvrages
- Travaux de débroussaillage / entretien de la végétation en juin 2019
- Visite technique approfondie (VTA) par un bureau d'études agréé en juin 2019
- Travaux de levée des réserves suite à la VTA
- Visite d'inspection spécifique après le séisme du 11 novembre 2019
- Visite d'inspection spécifique après la crue du 20 décembre 2019
- Visite de contrôle par la DREAL en décembre 2019

Définition des systèmes d'endiguement :

Pour exercer sa compétence « prévention des inondations », l'autorité compétente en GeMAPI a notamment la possibilité de disposer des systèmes d'endiguement existants afin de protéger les personnes et les biens en bordure de cours d'eau contre les inondations et les submersions.

Un système d'endiguement doit être autorisé au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la « loi sur l'eau ».

Trois des cinq EPCI-FP membres du SMBVL (CCEPPG, CCDSP, CCRLP) sont également concernés par de potentiels systèmes d'endiguement sur les parties de territoires où ils exercent la compétence GeMAPI.

C'est dans ce cadre que le SMBVL a souhaité lancé une étude préfiguration des systèmes d'endiguement, dans le but de réaliser et de partager les premières investigations sur le bassin versant pour ce qui concerne les ouvrages existants ayant un rôle de protection contre les inondations (et des ouvrages annexes participant à la protection) susceptibles de constituer des systèmes d'endiguement cohérents sur le plan hydraulique avant de lancer, au travers d'études distinctes à suivre, les procédures d'autorisation des systèmes d'endiguement possibles identifiés.

Ces 3 communautés de communes ont souhaité que cette démarche de préfiguration puisse être étendue aux parties de leurs territoires pour lesquelles ces EPCI-FP sont structures GéMAPIennes afin de disposer d'une grille d'analyse et de décision unique et la plus large possible.

Un groupement de commande avec le SMBVL comme mandataire a été initié.

PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

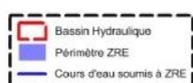
Le bassin versant du Lez a été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2010-2015, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource.

Conformément aux dispositions du SDAGE 2010-2015, une étude de détermination des volumes maximums prélevables (EEVP), a été réalisée en 2011-2013. Elle apporte les éléments techniques de diagnostic de la situation pour le bassin et précise l'ampleur du déficit quantitatif. Elle propose les objectifs de volumes prélevables globaux permettant d'atteindre le bon état des eaux et de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix.

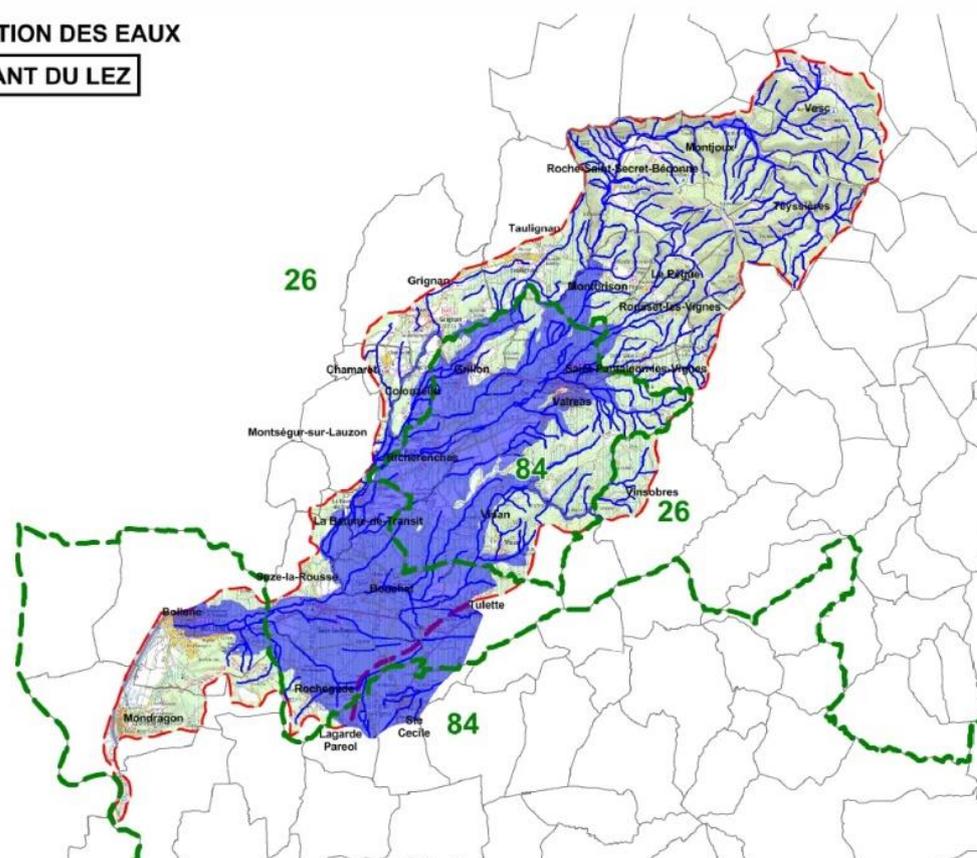
Le bassin versant du Lez Provençal et une partie du système aquifère des alluvions des plaines du Comtat-Lez est classé par arrêté préfectoral n°26-2016-12-20-005 en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Les ZRE sont des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins »; la ZRE définit ainsi la zone dans laquelle les prélèvements influencent le débit du Lez. La ZRE du Lez vise ainsi l'ensemble des cours d'eau du bassin hydrographique du Lez et de ses affluents, et une partie du système aquifère des alluvions récentes de la plaine du Comtat-Lez (nappe d'accompagnement des cours d'eau) jusqu'à une profondeur de 30 mètres (cf carte ci-après).

ZONE DE REPARTITION DES EAUX

BASSIN VERSANT DU LEZ



Format A3 - Echelle 1/150.000



DDT84/ACV pour SEEF - Septembre 2016

Les efforts de réduction des prélèvements définis à 20% pour l'ensemble des usages de juillet à fin septembre concernent donc les prélèvements situés dans la ZRE.

Le total des prélèvements bruts annuels identifiés dans la ZRE du Lez est de l'ordre de 11 Mm³ dont 4,4 Mm³ concentrés sur la période d'été.

On retiendra ainsi :

Un volume prélevé brut d'étiage tous usages confondus de 4 400 000 m³

Un volume prélevable brut d'étiage tous usages confondus de 3 550 000 m³

Un volume à économiser brut d'étiage tous usages confondus de 850 000 m³

Les économies cibles correspondantes en volume bruts sont ainsi les suivantes, pour la période d'étiage (juillet-septembre) et pour les différentes activités, sur l'ensemble du bassin du Lez :

Usage	Volume prélevé brut étiage en m ³	Volume prélevable brut étiage m ³	Volume brut à économiser arrondi
AEP	488 267	390 614	85 000
Forages domestiques	191 250	153 000	35 000
Irrigation collective	3 002 200	2 401 760	600 000
Irrigation individuelle	545 250	436 200	100 000
Industrie	182 850	146 280	30 000
GLOBAL	4 409 817	3 527 854	850 000

Tableau : Répartition entre usage des économies cibles brutes sur le bassin versant du Lez

Le Plan de Gestion de la Ressource a été établi sur la base des données de l'Etude de Détermination des Volumes maximums prélevables. Une mise à jour des données de prélèvements sera nécessaire. De même, les fiches actions ont été établies sur la base des projets connus au moment de la rédaction du document. Il est possible que de nouveaux projets contribuant à l'atteinte des objectifs de réduction des prélèvements apparaissent en cours de mise en œuvre. Ainsi, le PGRE se doit d'être évolutif. Toute nouvelle version du PGRE sera validée en commission gestion quantitative de l'eau.

Le PGRE a été validé par la CLE du 12 décembre 2017. Il fait l'objet d'un suivi annuel de son état d'avancement en commission gestion quantitative de la ressource du SAGE.

Le bilan de l'année 1 du PGRE a été établi en 2019 et fut présenté lors de la commission gestion quantitative du 2 octobre 2019.

Quatre nouvelles actions, validées lors de cette commission ont été intégrées au PGRE :

- AEP : travaux de mise en conformité des réseaux (remplacement de conduites fuyardes sur la commune de Valréas) (SIEA RIVAVI),
- AEP : Travaux de mise en conformité des réseaux (Commune de Taulignan),
- AEP : Réalisation d'un schéma directeur AEP et études de sécurisation de la ressource (Commune de Rousset les Vignes),
- IRR1 : Mise sous pression de réseau de l'ASA du Bigary.

SUIVI ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU

Face au constat d'un manque de données relatives à la qualité des eaux superficielles lors de l'élaboration du contrat de rivière, un observatoire, porté par le SMBVL, a été mis en place en 2007.

L'objectif premier de cet observatoire est de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du Contrat de Rivière et particulièrement l'évolution de l'impact sur le milieu de certaines stations d'épuration dont les rejets étaient non conformes... Il s'agit donc d'un réseau complémentaire au réseau de mesure « officiel » de l'Agence de l'Eau.

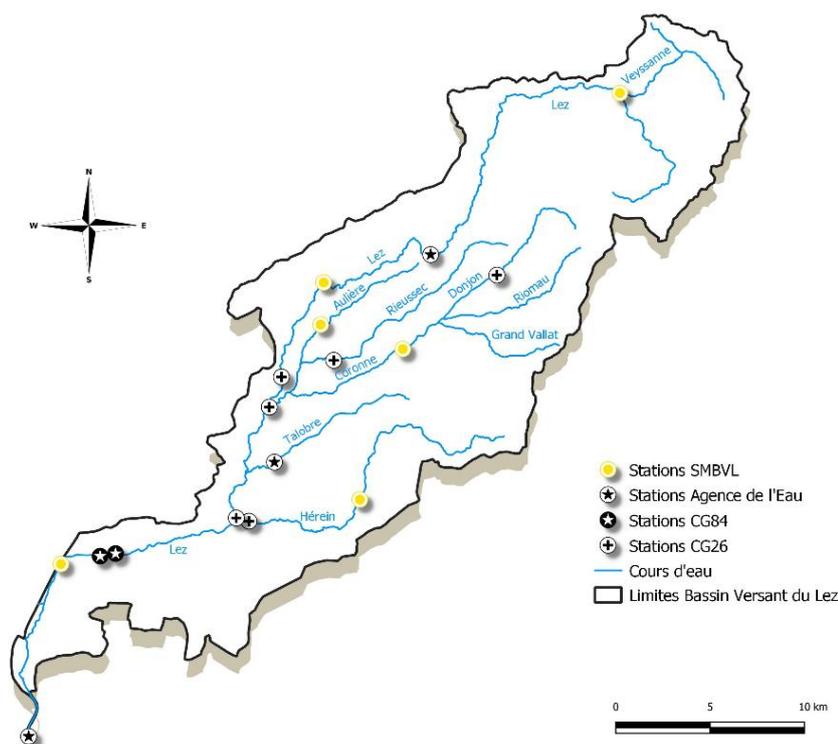


Entre 2007 et 2012, une trentaine de stations réparties stratégiquement ont ainsi été suivies.

A la fin du contrat de rivière, l'observatoire du suivi de la qualité des eaux a été maintenu avec 17 stations permettant de cibler les pressions locales encore existantes sur le bassin versant et d'affiner au mieux les actions à mettre en œuvre pour poursuivre l'amélioration de la qualité de nos eaux superficielles et préserver la qualité de nos eaux souterraines.

Enfin à compter de 2016 et jusqu'à fin 2018, seules 8 stations sont conservées mais font l'objet d'un suivi plus approfondi (physico-chimie et hydrobiologie).

En 2019, 6 stations sont choisies pour leurs aptitudes à mettre en valeur les pressions anthropiques sur les cours d'eau.



L'ensemble des prélèvements est réalisé en interne par le technicien de rivière du SMBVL. Les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés, puis les résultats sont expertisés en interne par le Syndicat.

Un rapport d'analyses des résultats est élaboré chaque année et prend soin de collecter la totalité des données disponibles sur le bassin versant (Stations de l'Agence de l'eau et les stations des deux Conseils Départementaux).

En 2019, les stations du Lez à Montjoux et à Bollène sont de bonne qualité.

Les stations du Lez à Grignan et de l'Aulière à Grillon sont de moyenne qualité.

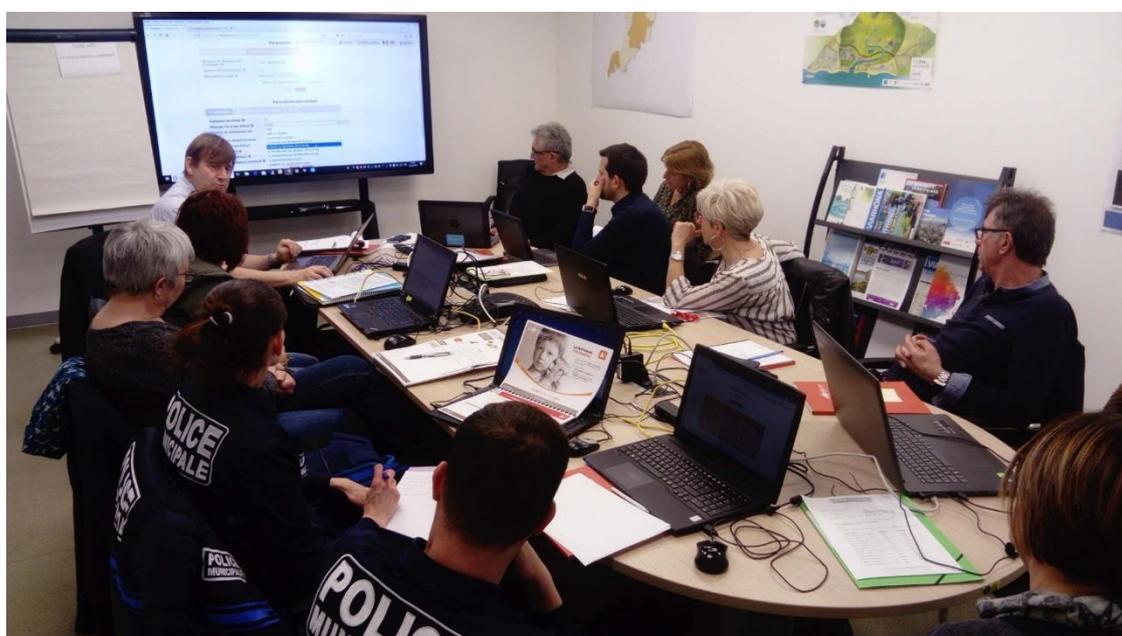
Deux stations sont de qualité médiocre, la Coronne à Valréas et l'Hérein à Visan.

OUTILS DE GESTION DE CRISE

Formations C2i Telecom :

C2i Telecom est le prestataire fournissant l'outil d'appel en masse mis à disposition de l'ensemble des communes. Afin que cet outil reste opérationnel dans le temps, des sessions de formation à destination des élus et personnels communaux sont organisées tous les deux ans par le SMBVL. Les agents C2i Telecom se déplacent alors à cette occasion pour dispenser les formations.

- Organisation et suivi des formations à l'outil téléalerte : **26, 27 et 28 février 2019.**



Formation C2i Telecom du 29 février 2019

Organisation d'un exercice inondation : 10 octobre 2019 :

L'exercice inondation mis en place chaque année par le SMBVL répond à un objectif simple : garantir le caractère opérationnel de l'organisation de gestion de crise à l'échelle du bassin versant du Lez. Chaque exercice répond alors à un ou plusieurs objectifs (tester la coordination globale des acteurs, tester la priorisation des actions, calculer les temps d'intervention du groupement d'entreprises...) et nécessite l'intervention d'un nombre d'acteurs défini à l'avance. L'organisation de ces tests annuels garanti d'une part, à l'ensemble des acteurs intervenant lors de la gestion d'un événement d'inondation de se rencontrer et d'autre part, de mettre à l'épreuve les procédures établies sur le papier.

Objectif principal de l'exercice 2019 :

Tester le nouveau poste de coordination SMBVL désormais installé à Valréas et favoriser son appropriation par les agents SMBVL et EGIS EAU.

Objectifs secondaires :

- Tester la priorisation des actions suite à de nombreux signalements de désordres,
- Tester la cartographie des ouvrages du bassin versant et la base de données associée (outil d'aide à la décision créé par le SMBVL en 2019 visant à faciliter la priorisation des interventions terrain)

Modalités d'organisation :

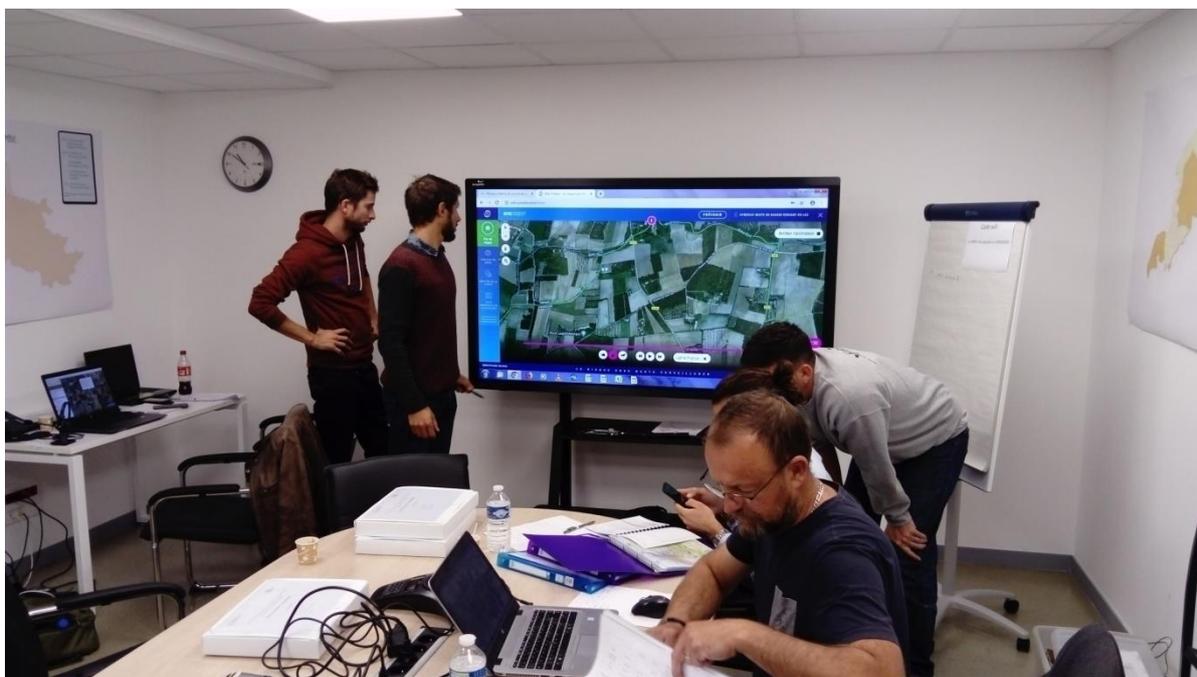
- Exercice sur table interne au Poste de coordination SMBVL (aucune commune conviée)
- Durée : Réalisation de l'exercice sur la demi-journée (9 h – 12 h)
- Prestataires impliqués : Egis Eau
- Consignes : Aucune consigne particulière. Le SMBVL était chargé de signaler de « faux » désordres et Egis Eau devait prendre la décision d'intervenir ou non en s'aidant de la cartographie des ouvrages et de ses connaissances.

Réunion de retour d'expérience réalisée à chaud le 10 octobre 2019 en présence d'Egis Eau et du groupement d'entreprises.

Elaboration d'un schéma organisationnel :

Comme un Plan Communal de Sauvegarde à l'échelle du bassin versant, le SMBVL a élaboré un « schéma organisationnel » visant à définir l'organisation de crise et les moyens à mettre en œuvre par le syndicat et ses partenaires lors d'un risque d'inondation sur le territoire du Lez. Il définit le rôle et les missions de chacun, les schémas d'alerte privilégiés ainsi que les procédures à utiliser avant, pendant et après un événement.

Dans le cadre de l'amélioration de la **réponse opérationnelle du SMBVL** à un risque d'inondation sur son territoire, le **schéma organisationnel** définissant le rôle et les missions du SMBVL et de ses partenaires a été finalisé durant l'année 2019. Une base de données de l'ensemble des ouvrages du bassin versant a été créée dans le but de fournir un **outil d'aide à la décision** au poste de coordination lors de signalements de désordres sur cours d'eau des communes. En effet, les retours d'expérience des exercices passés avaient mis en avant la nécessité d'améliorer la priorisation de l'intervention sur le terrain. La **base de données SIG** associée à la **cartographie opérationnelle** réalisée répond ainsi à ce manque et permet maintenant aux agents SMBVL et EGIS EAU de disposer d'un **outil concret d'aide à la décision**. Ce dernier a été testé lors de **l'exercice annuel avec les prestataires SMBVL le 10 octobre 2019**.



Test de la cartographie de priorisation des ouvrages lors de l'exercice annuel 2019 en présence d'EGIS EAU

MOBILISATION DU POSTE DE COORDINATION SMBVL – GESTION DE CRISE

La forte saturation des sols en eau engendrée par les épisodes pluvieux intenses survenus à la fin de l'année 2019 a amené le SMBVL à la plus grande vigilance lors de prévisions météorologiques défavorables annoncées sur le territoire du Lez.

C'est dans ce contexte que le **poste de coordination SMBVL** constitué du Président du SMBVL, des agents du Syndicat du Lez et de spécialistes en hydraulique et génie civil (Egis Eau) appuyés par le groupement d'entreprises en travaux d'urgence a été **mobilisé** le dimanche **1^{er} décembre 2019**. Si le poste de coordination, visant à prévenir un risque d'inondation du Lez et de ses affluents et d'assurer un soutien aux communes, n'a été déclenché officiellement qu'une seule fois, **plusieurs événements pluvieux intenses ont néanmoins suscité la plus grande vigilance du SMBVL :**

Episode du 23 octobre 2019 :

Actions engagées par le SMBVL :

- Au vu des forts cumuls de précipitation attendu le 23 octobre 2019, le SMBVL a décidé de stopper temporairement les travaux en cours sur le territoire. Le lien avec le groupement d'entreprise a été fait le 22/10 les informant de ne pas engager d'actions le lendemain.
- Le SMBVL a établi une veille et a suivi la situation de près, plus particulièrement durant la journée du mercredi 23 octobre 2019 grâce au réseau d'alerte de crues à la plateforme wiki-predict.

Environ **60 mm** de pluie ont concerné l'ensemble du bassin versant du Lez.

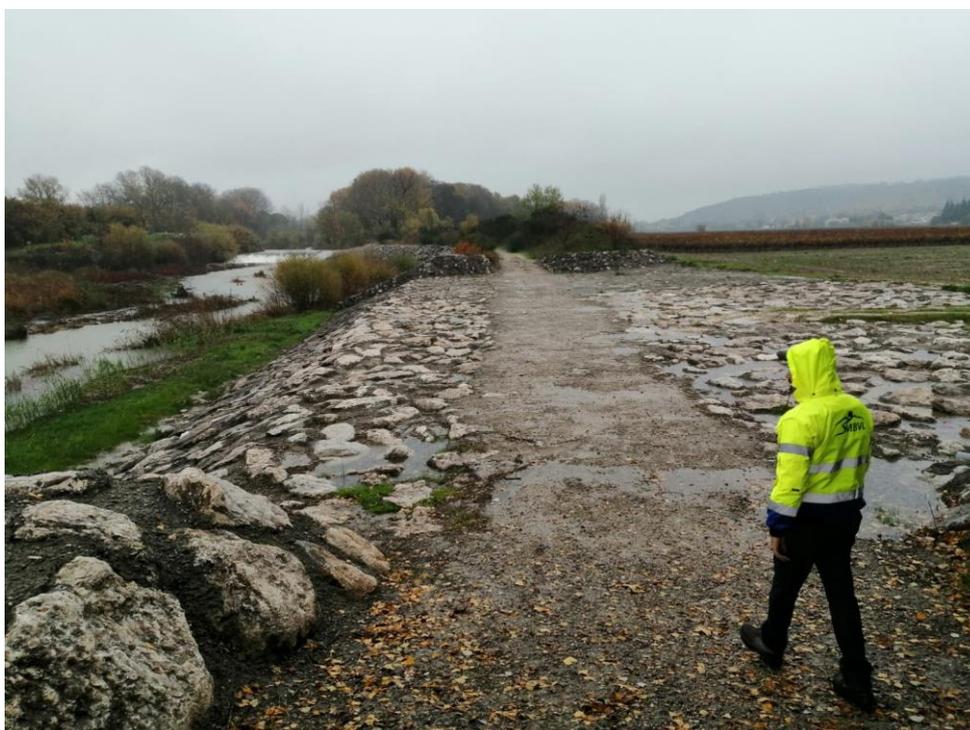
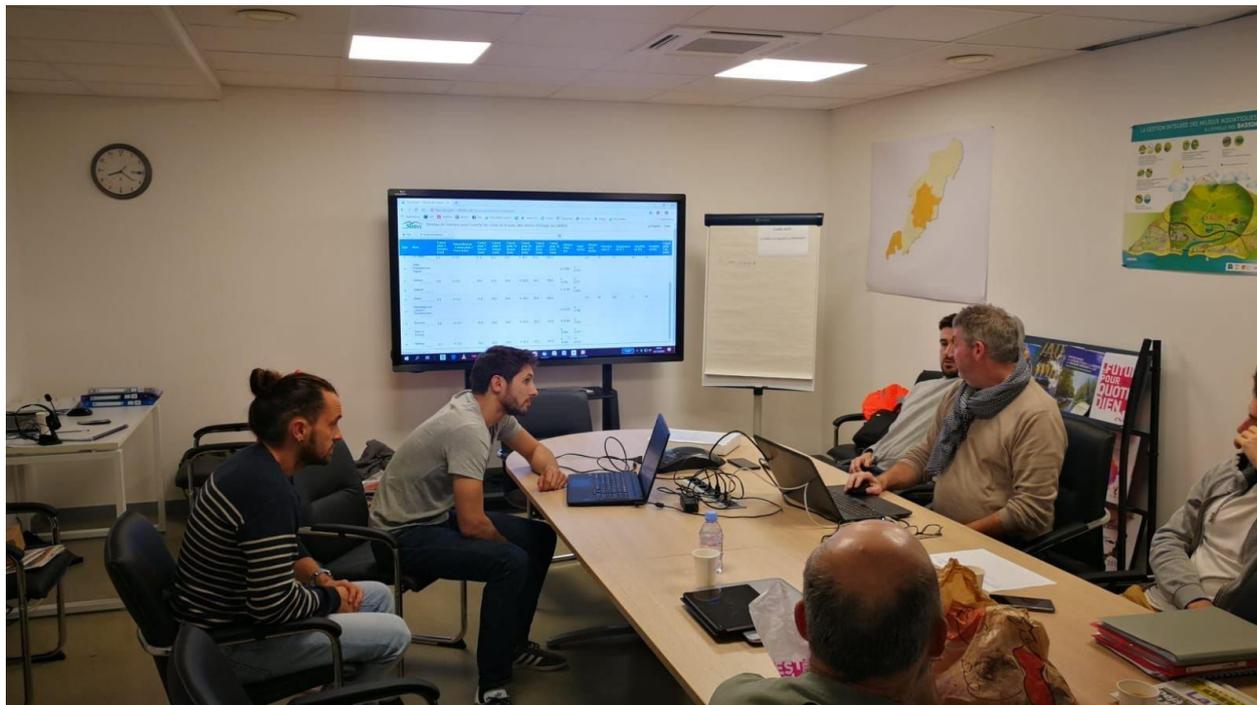
Episode du 1^{er} décembre 2019 :

Dans un contexte de forte saturation des sols et de **scénarios météorologiques pessimistes** annoncés par Predict'Services (potentiellement 100 mm de précipitation), le SMBVL a mobilisé ses prestataires et déclenché son poste de coordination le dimanche **1^{er} décembre 2019**.

Celui-ci était opérationnel en tout début de matinée pour recevoir les signalements de désordres sur les cours d'eau du bassin versant et être relation avec les élus locaux et les différentes autorités de gestion. Les agents présents ont alors pu suivre l'évolution de la situation grâce au réseau d'alerte de crue SMBVL et aux imageries radar fournies par Predict'Services.

Confirmée sur le terrain par la surveillance des points sensibles du bassin versant durant la matinée. Tout risque majeur d'inondation a pu être levé à midi et les équipes mobilisées ont alors été

progressivement désengagées. Une veille a ensuite pris le relai pour surveiller la décrue du Lez amorcée dans la nuit jusqu'au début de matinée du 2 décembre 2019.



Poste de coordination SMBVL et surveillance terrain le 01/12/2019

Episode du 20 décembre 2019 :

L'épisode pluvieux intense du **20 décembre 2019** a été le plus important recensé sur le bassin versant au cours de ces dix dernières années. **Les fortes pluies ont entraîné une vive réaction du Lez.**

Relevés cumulés de pluie 24h (de minuit à minuit) le 20/12/19 :

- 89,5 mm à Vesc
- 83,5 mm à Teyssières
- 36 mm à Valréas
- 41 mm à Bollène
- 48,5 mm à Montbrison/Taulignan

Heure du pic de crue du Lez de l'amont vers l'aval :

- Teyssières : 13h15
- Montbrison-sur-Lez : 16h
- Grignan : 18h15
- Suze-la-Rousse : 21h20
- Bollène : 23h50

Actions engagées par le SMBVL :

Le Poste de coordination n'a pas été officiellement déclenché et aucune mise en astreinte des entreprises n'a été effectuée. Néanmoins, un **suivi de l'événement a été effectué par les équipes du SMBVL** durant l'événement pluvieux intense.

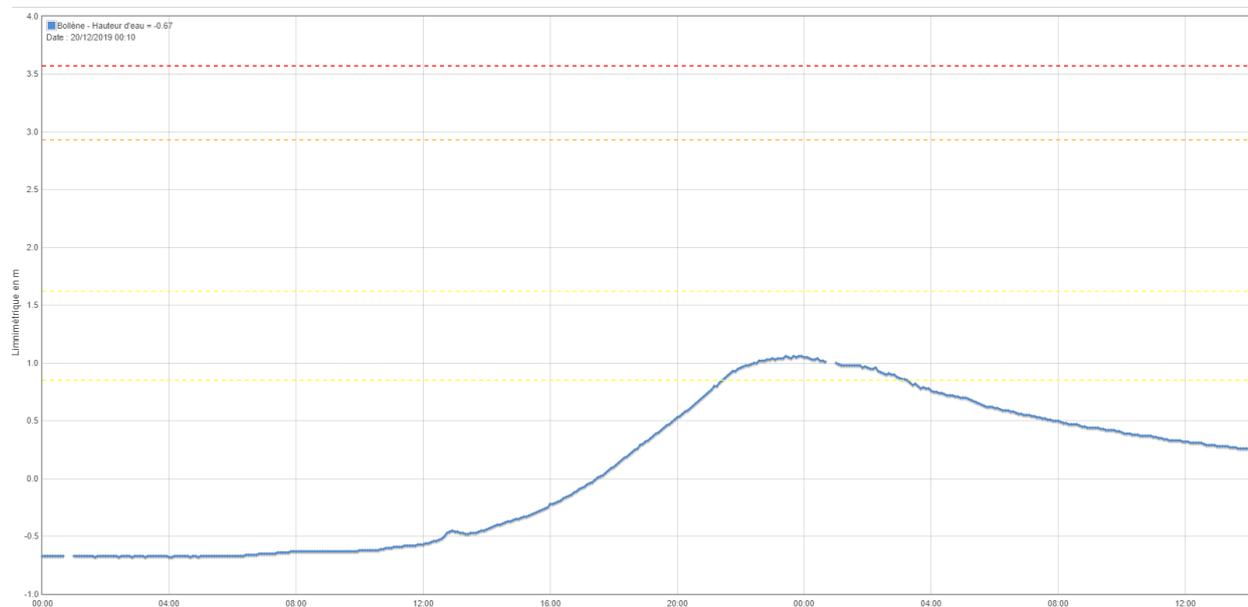
Le SMBVL a traité les **nombreux signalements de désordres** réalisés par les communes.

Durant l'après-midi du 20 décembre 2019 : Yann Vidal, technicien SMBVL, s'est rendu sur l'amont du bassin versant pour surveiller les points sensibles (pont Marignier à Taulignan, Pontaujard à Montbrison-sur-Lez, passage busé de « la ruche » à Roche-Saint-Secret-Beconne, gué de Barjol à Montjoux...).

Seuils du réseau d'alerte de crue du SMBVL déclenchés :

- Alerte SMBVL 20/12 à 14:05 : Dépassement du Seuil jaune de Débit à Montbrison sur Lez / Taulignan
- Alerte SMBVL 20/12 à 14:20 : Dépassement du Seuil jaune de Hauteur d'eau à Montbrison sur Lez / Taulignan
- Alerte SMBVL 20/12 à 15:35 : Dépassement du Seuil orange de Hauteur d'eau à Montbrison sur Lez / Taulignan
- Alerte SMBVL 20/12 à 15:45 : Dépassement du Seuil orange de Débit à Montbrison sur Lez / Taulignan

- Alerte SMBVL 20/12 à 18:55 : Dépassement du Seuil jaune de Débit à Montbrison sur Lez / Taulignan
- Alerte SMBVL 20/12 à 21:25 : Dépassement du Seuil pré-alerte de Hauteur d'eau à Bollène
- Alerte SMBVL 20/12 à 22:05 : Dépassement du Seuil pré-alerte de Débit à Bollène
- Alerte SMBVL 21/12 à 01:30 : Dépassement du Seuil jaune de Cumul pluie 24 heures à Vesc



BOLLENE (Lez) Hauteur max : 1,06 m / 23h50

RESEAU D'ALERTE DE CRUE ET DE MESURE DES DEBITS D'ETIAGE

Opérationnel depuis 2011, cet outil permet :

- D'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- De mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),

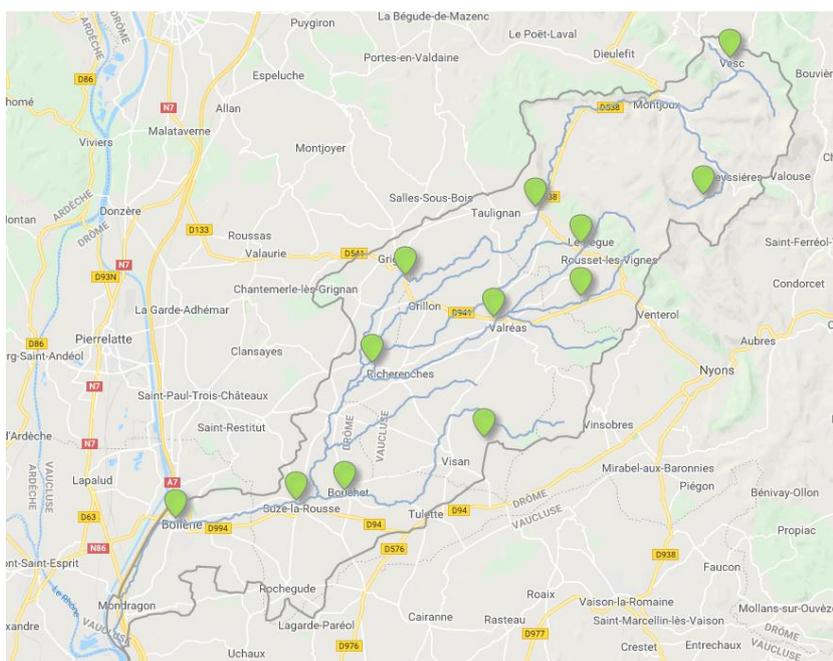
Il est composé de 12 stations d'acquisition hydrologique, avec 9 stations avec limnimètre (dont 5 avec pluviomètres) et 3 stations météorologiques réparties sur le bassin versant.

Le système est automatisé pour l'envoi des alertes en mairies par courriel, sms et pagers.

La maintenance du matériel est opérée par un technicien du SMBVL, pour assurer la continuité des mesures et valider le bon fonctionnement des organes de secours électriques.

Des campagnes de jaugeages sont réalisées tout au long de l'année, pour l'élaboration des courbes de tarage au droit des neuf stations limnimétriques.

Dans un souci d'optimisation permanente et afin de garantir son caractère opérationnel, le syndicat, annuellement, apporte des évolutions afin d'assurer la pérennisation du réseau d'alerte de crues.



Les données de hauteur d'eau et de débit des cours d'eau sont disponibles en temps réel et en permanence à l'ensemble des habitants via la page d'accueil du site internet du SMBVL www.smbvl.fr.



Station à Teyssières



Station à Bollène

Plusieurs actions de pérennisation du réseau d'alerte ont été mises en œuvre en 2019 :

- ❖ Remplacement du radar de la station de Bouchet (premier trimestre 2019)
- ❖ Maintenance sur les groupes électrogènes des postes centraux situés à Grillon et à Bollène (premier trimestre 2019)
- ❖ Opérations de maintenance générale sur les stations
 - Remplacement des batteries de la station de Bollène
 - Remplacement du régulateur de la station de Teyssières
 - Remplacement des batteries de l'onduleur du poste central de Bollène
- ❖ Mise à jour du logiciel de supervision (version 3) du réseau d'alerte de crues effectuée par Synapse
 - Intégration de nouvelles fonctionnalités à l'interface du réseau d'alerte de crue
- ❖ Test d'une nouvelle génération d'appareil de réception des alertes
 - Intégration de nouvelles fonctionnalités à l'interface du réseau d'alerte de crue

Coût annuel pour l'ensemble des outils prévisionnels de suivi = 90 000 €

FINALISER LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) EN DE VÉRITABLES OUTILS OPERATIONNELS

Accompagnement à l'élaboration du PCS pour la commune de Rousset-les-Vignes :

- Approbation du PCS en décembre 2019

Organisation d'exercices sur table à destination des cellules de crise PCS :

Objectifs :

- Appropriation, mise à jour et optimisation du PCS
- Sensibilisation à la gestion de crise
- Préparation à l'exercice grandeur nature du 27 septembre 2018

Organisation d'exercices sur table pour les communes de :

- Suze-la-Rousse (3 juin 2019)
- Mondragon (11 septembre 2019)
- Rochegude (17 septembre 2019)

COMMUNICATION

Le SMBVL a défini en 2018 un plan de communication regroupant plusieurs thématiques et ciblant différents acteurs de son territoire. Après la mise en ligne de son site web www.smbvl.fr en 2017, diverses brochures de communication ont été créées et diffusées lors de l'année 2018 et se sont poursuivies en 2019 :

Lettre d'information des élus du territoire :

Destinée aux élus des communes et des intercommunalités membres du SMBVL, cette lettre d'information a pour objectif de les informer, tout au long de l'année, des actions effectuées par le SMBVL. Rédigé en interne par le syndicat, le contenu a été ensuite mis en forme par l'agence Devisocom. Deux numéros de cette « lettre infos élus » ont été créés et distribués en 2019 :

- Lettre info élus n°3 : **mars 2019**
- Lettre info élus n°4 : **septembre 2019**

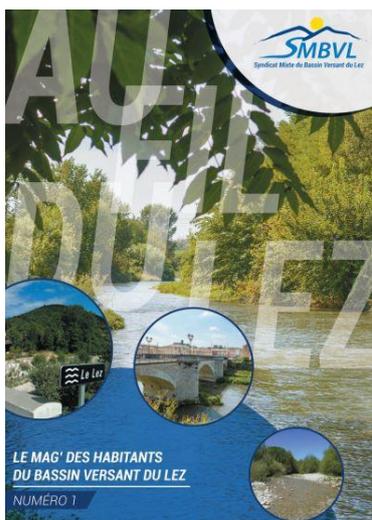
The collage features two main communication pieces. The left piece, 'Travaux et études en cours', includes a map of the Lez basin with labels for various sub-basins like Roche-Saint-Secret-Beaucourt, Bolliène, Mondragon, and Bessède. It details maintenance work for the 2019-2020 period. The right piece, 'La lettre d'information des élus', is dated October 2019 and lists several key actions: 'Temps Forts du dernier trimestre', 'Organisation des marchés publics', 'Elaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRM)', and 'Distribution du guide du riverain'. It also mentions the 'Plan de gestion des matières' and 'Elaboration du programme de travaux 2020'.

Guide du riverain du Lez : droits et devoirs du propriétaire riverain (distribution en janvier 2019) :

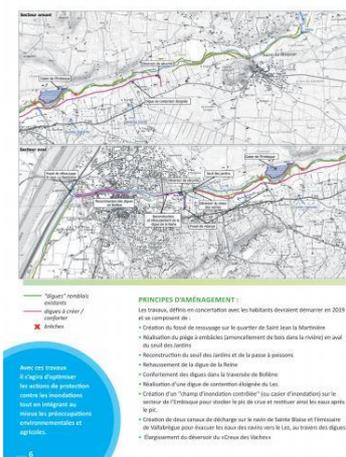
Destiné à l'ensemble des propriétaires riverains du Lez et de ses affluents, ce guide a pour objectif de sensibiliser ces derniers aux bonnes pratiques liées à l'entretien des cours d'eau. Une présentation des actions du syndicat dans ce domaine, un rappel réglementaire des obligations des riverains ainsi qu'une sensibilisation aux mauvaises pratiques figurent, entre autres, dans cette brochure de communication.

Magazine des habitants du Lez « Au fil du Lez » :

A l'attention de l'ensemble des foyers des 27 communes du bassin versant, le premier numéro du « Mag' des habitants du Lez » a été créé en 2018 afin de faire connaître au grand public le SMBVL et ses actions. Entretien et restauration des cours d'eau, travaux de protection de Bollène et Valréas, prévention des inondations... toutes les actions du syndicat sont présentées et illustrées dans cette publication. Ce premier numéro a été distribué en mars 2019. Le second numéro a été créé fin 2019 et distribué début 2020.



2. Agir pour l'intérêt général : les actions du Syndicat du Lez



Prévision des inondations, gestion de crise et réduction de la vulnérabilité



Exercice inondation

Le SMBVL a participé à l'organisation d'un exercice inondation le 27 septembre 2018. Cela a permis aux Préfets de la Haute et de la Drôme, aux services gestionnaires de proximité de tester la réponse opérationnelle aux sinistres communaux, intercommunaux et départementaux d'un événement réel.



Création d'une lettre d'information des EPCI :

Avec la même logique que la lettre d'information des élus, la lettre destinée aux 5 EPCI membres du SMBVL permet aux communautés de communes d'être informées des actions en cours sur le bassin versant du Lez. Elle est distribuée une fois par an via la Poste et imprimée en interne.

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LEZ

Depuis 2006, le SMBVL a établi différents types de «contrats» pluriannuels afin de garantir le financements de ses actions essentielles comme les travaux d'entretien de la végétation et les aides aux postes par nos partenaires institutionnels et particulièrement par l'Agence de l'eau. Ainsi de 2016 à 2012, le SMBVL a porté un contrat de rivière. De 2015 à 2018, le SMBVL a conclu un contrat bilatéral avec l'agence de l'eau.

L'année 2019 était une année charnière pour le montage d'un autre contrat : le contrat de bassin versant. L'intérêt de cette démarche est d'unir les porteurs d'actions du petit cycle de l'eau (AEP et assainissement) et du grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques, risque inondation) autour d'un projet global et cohérent à l'échelle d'un bassin versant.

Ainsi par décision du Bureau n° 2019-011 du 29 avril 2019, le SMBVL s'est engagé en tant que structure porteuse pour la mise en place du contrat de bassin versant du Lez. En effet, le SMBVL en portant l'intégralité de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Lez est le seul acteur du territoire pouvant être structure porteuse d'un contrat de bassin versant.

Ses fonctions pour cette démarche de territoire seront ainsi les suivantes :

- Rédaction des documents relatifs au contrat (avant-projet de contrat et dossier définitif),
- Information des acteurs,
- Animation de la concertation,
- Maîtrise d'ouvrage de certaines études et actions du contrat,
- Assurer une cohérence des actions à l'échelle du territoire et la coordination avec les actions engagées dans les autres procédures contractuelles,
- Mise en place d'un plan de communication : information auprès des partenaires de l'avancée du contrat, valorisation des actions engagées.

La démarche a débuté par une réunion de présentation à l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels (associations, communes, EPCI-FP, chambres consulaires, syndicat d'eau potable...), le 4 juillet 2019 à Bollène, en présence de l'agence de l'eau.

Les maîtres d'ouvrages devaient se manifester avant le 13 septembre pour voir leur(s) action(s) intégrée(s) dans la démarche. Plusieurs structures, associations notamment et des communes, ont répondu.

La stratégie du contrat découlant des objectifs opérationnels validés dans le cadre de la démarche du SAGE et adaptée au format spécifique d'un contrat opérationnel, a été validé lors du Bureau de la CLE du 17 octobre 2019. Un COTECH constitué des différents partenaires financiers s'est réuni le 13 novembre pour le montage des plans de financement prévisionnels des actions.

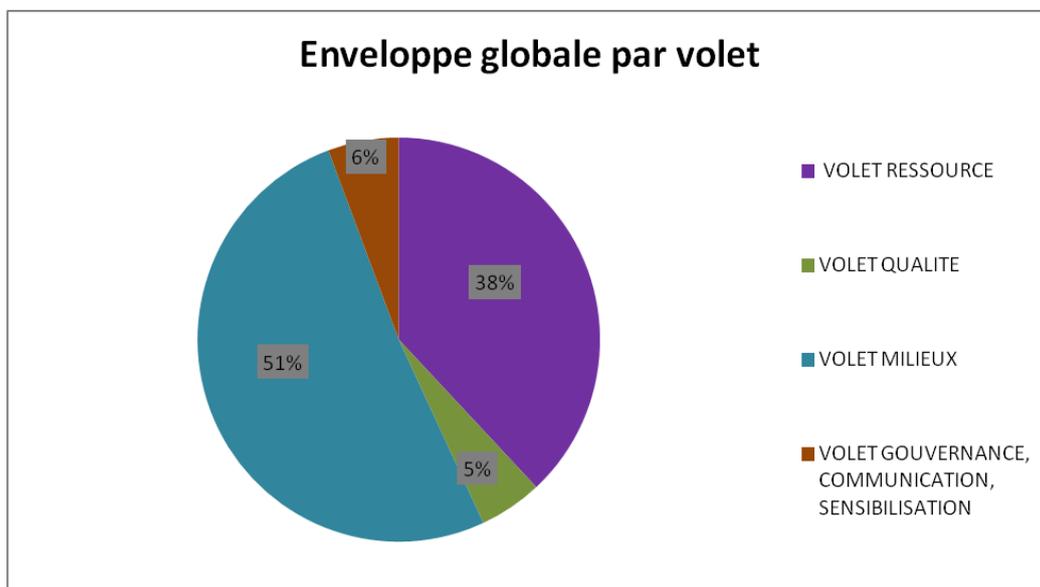
Le dossier AVP de contrat de bassin versant (premier document de la démarche) a été présenté en MISEN (Mission Inter-services de l'Eau) de la Drôme le 26 novembre et en MISEN Vaucluse le 12 décembre.

Le dossier AVP a été validé en comité syndical du SMBVL du 18 décembre 2019 puis en CLE du 16 janvier 2020. Ce dossier sera soumis au comité d'agrément de l'Agence de l'eau le 12 juin 2020. Le dossier définitif du contrat sera finalisé en juillet 2020 pour un passage en commission des aides de l'agence en octobre 2020.

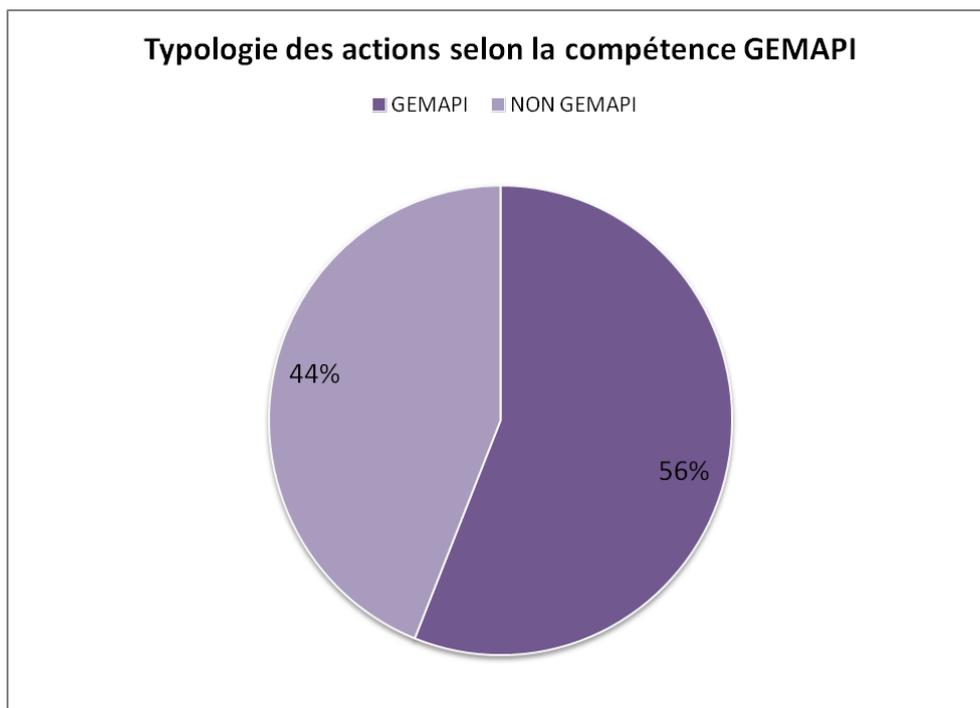
La durée du contrat est de 6 ans mais séparée en deux phases de 3 ans par un bilan à mi-parcours. L'Avant projet présente la liste des actions pressenties pour le contrat définitif. La majorité des actions inscrites dans l'Avant Projet seront mises en œuvre dans la 1ère phase du Contrat. La révision à mi-parcours permettra de réajuster le contenu sur la deuxième phase.

Au stade d'avant projet, le chiffrage de toutes les actions et la liste complète des actions ne sont pas complètement arrêtés. Toutefois, l'enveloppe globale du Contrat du bassin versant du Lez est estimée à **16,5 millions d'euros en coût global (soit essentiellement en € HT)**.

La répartition de cette enveloppe globale par volet pourrait être la suivante :



La répartition selon le type d'actions (relevant ou non de la compétence GEMAPI) serait alors la suivante :



Les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations seraient donc majoritaires dans le contrat.

Ci-après, le listing des actions pressenties au stade AVP.

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien PAOT / Autres	Années de réalisation
VOLET RES- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau						
<i>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</i>						
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat AEP / Communes	PGRE	2020-2022
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan			PGRE	2020
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) - commune de Grillon	Travaux	Commune	ZRR	2020-2022
<i>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</i>						
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	Travaux	SIEA RIVAVI	PGRE	2020
		Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Travaux	RAO / SIEBS	PGRE	2020-2022
RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	Travaux	ASA du Bigary	PGRE	2020-2022
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE	Animation	SMBVL / CLE	PGRE	2020-2022
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	Travaux	SMBVL		2020-2022
RES 2.5	Travaux visant à économiser les prélèvements pour l'AEP	Création de réservoirs et réseaux à partir des eaux de pluies et sources captées pour arrosage domestique - Commune de Montségur	Travaux	Commune		2020-2025
<i>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</i>						
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources -Commune de Rousset les vignes	Etude	Commune	PGRE	2020

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien PAOT / Autres	Années de réalisation
VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines						
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>						
QUA1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Etude	Syndicat Rhône Ventoux	SDAGE	2020
<i>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</i>						
QUA2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de 7 stations	Etude	SMBVL		2021-2022
QUA2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Travaux	Syndicat EU/ Communes	ZRR	2020-2022
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon			ZRR	2020-2022
		Suite SDEU : renouvellement conduites pour mise en conformité - secteur Chalagne / Commune de Grignan			PAOT	2020
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan			ZRR	2020-2022
		Travaux de mise en conformité - Commune de Tulette			PAOT	2020-2022
VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations						
<i>MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau</i>						
<u>Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique</u>						
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils en liste 2	Etudes préalables et travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	Etudes	SMBVL / Propriétaire	PAOT	2020-2022
		Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	Travaux	SMBVL	PAOT	2020
<u>Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"</u>						
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences	Travaux	SMBVL	PAOT	2022

		Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection			PAOT	2020
N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien PAOT / Autres	Années de réalisation
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérein suite étude hydromorphologique	Etudes	SMBVL	PAOT	2021
Sous Obj : Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire						
MIL 1.4	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique	Travaux	SMBVL	PAPI	2020-2022
MIL 1.5	Rétablissement de la continuité sédimentaire au niveau du pont submersible de Barjol	Réalisation des études préalables et travaux proposés dans le cadre de l'étude hydromorphologique	Travaux	SMBVL/ Commune / EPCI		2021
Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires						
MIL 1.6	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux tels que définis dans le PPRE 2017-2021	Travaux	SMBVL		2020-2022
MIL 1.7	Etude PPRE 2022-2027	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	Etude	SMBVL		2020
MIL 1.8	Restauration de berges par génie écologique	Travaux de restauration de berges par génie écologique	Travaux	SMBVL		2020-2022
MIL 1.9	Préservation de la ripisylve	Mise en œuvre d'une animation et veille foncière pour l'acquisition de ripisylve	Acquisition	SMBVL		2020-2022
		Etudes de bioindicateurs pour l'évaluation des ripisylves et priorisation des actions de préservation	Etude	LPO	AP Biodiversité	2020-2021
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités						
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	Animation	CEN RA	SDAGE	2020-2022
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	Acquisition		SDAGE	2020-2022
		Elaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	Etude	SMBVL	SDAGE	2020-2021

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien PAOT / Autres	Années de réalisation
MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables						
MIL 3.1	Etudes préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	Etude	Les amis de Viviers	AP Biodiversité	2020
MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse et en aval de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2021
		Coronne en aval de Valréas. Dossier réglementaire et travaux	Travaux	SMBVL	PAOT	2020
MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique						
MIL 4.1	Pérennisation du réseau de suivi des débits et d'alerte de crue	cf action RES 2.4	Travaux	SMBVL		2020-2022
MIL 4.2	Travaux de protection contre les inondations de Valréas	Maitrise et travaux tels que prévus dans le PAPI et le futur avenant	Travaux	SMBVL	PAPI	2021-2022
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Travaux tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5/6/7)	Travaux	SMBVL	PAPI/ PAOT	2020-2022
MIL 4.4	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez à Grillon	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02	Travaux	SMBVL	PAPI	2021
MIL 4.5	Etude préalable à la définition des systèmes d'endiguement	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	Etude	SMBVL		2020
MIL 4.6	Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	Etudes	SMBVL		2021
MIL 4.7	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	CF action MIL1.3	Etude	SMBVL	PAOT	2021

N° de l'action	Intitulé de l'action	Contenu de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Lien PAOT / Autres	Années de réalisation
MIL 5 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine						
MIL 5.1	Travaux de désimperméabilisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	Travaux	CCRLP	SDAGE	2021-2022
VOLET GES - Gouvernance, communication, sensibilisation						
GES 1 : Communiquer et sensibiliser						
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires	Sensibilisation	SMBVL	EEDD	2020-2022
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	Sensibilisation	SMBVL		2020-2022
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM)	Sensibilisation	SMBVL / villes concernées	Bonus paysage	2021
GES 2 : Gouvernance et suivi						
GES 2.1	Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	Etude	SMBVL		2020-2021
GES 2.2	Construire une politique de l'eau à moyens termes au travers du SAGE	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	Etude	SMBVL		2020-2022
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animateur SAGE/CR, deux techniciens et missions du Directeur à 40%	Animation	SMBVL		2020-2022
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Elaboration du bilan à mi-parcours du contrat (en interne)	Etude	SMBVL		2022
		Elaboration du bilan final du contrat				2026

TABLEAU DE BORD

Comités syndicaux / Réunions du Bureau / Commissions thématiques

Année	Comités Syndicaux	Bureaux	Commissions des finances	Commissions finances & travaux
2019	20 mars 4 avril 19 juin 18 décembre	29 avril 20 mai 15 juillet 24 juillet 21 octobre	27 mars 10 mai	13 mars 13 juin 12 décembre

TABLEAU DE BORD FINANCIER

Résultats du compte administratif 2019 :

Une gestion des plus rigoureuses tout au long de l'exercice 2019, permet à nouveau de dégager des excédents en section fonctionnement et investissement. Et ce dans la continuité des exercices précédents.

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes de l'exercice 2019	1 226 748.29 €	1 415 150.46 €
Dépenses de l'exercice 2019	1 019 249.10 €	1 217 241.62 €
Résultat de l'exercice 2019	207 499.19 €	197 908.84 €
Résultat reporté de l'exercice 2018	62 928.12 €	187 055.04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 par section	270 427.31 €	384 963.88 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2019		655 391.19 €

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement "classiques" du SMBVL s'élèvent à 838 k€ en 2019, contre 738 K€ en 2018, 654 K€ en 2017, 674 k€ en 2016 et 652 k€ en 2015.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Résultat 2019
011 – Charges à caractère général	263 588 €	259 051 € + 66 268 € (1)	233 379 €	216 721 €	300 620 €	383 158 €
012 – Charges de personnel	277 643 €	311 316 €	329 045 €	370 545 €	380 806 €	389 881 €
65 – Autres charges de gestion courante	20 538 €	21 112 €	21 939 €	22 069 €	11 587 €	23 271 €
66 – Charges financières	57 033 €	58 734 €	48 702 €	44 391 €	43 075 €	40 551 €
67 – Charges exceptionnelles	-	1 745 €	40 522 €	593 000 € (2)	1 470 €	
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	618 802 €	718 226 €	673 587 €	1 246 726 € 653 726 € Hors chap 67	737 558 €	836 862 €

En 2019, les dépenses du SMBVL sont constituées :

- pour 47 % de charges de personnel (chapitre 012) soit 389 881 € ; soit une augmentation de 2,33% par rapport à 2018 ; cette augmentation est en totalité liée à l'application national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) et de la progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires (glissement vieillesse technicité).
- pour 46 % de charges à caractère général (chapitre 011) soit 383 158 € ; soit une augmentation de 21.54 % par rapport à 2018. Les charges à caractère général ont été en baisse continue sur la période 2015-2017 (- 33,23 %) atteignant un niveau minimal de dépenses. Les dépenses correspondant aux achats courants ont globalement encore diminué en 2019. Sur les

83 k€ d'augmentation du chapitre 011 constatés en 2019, correspondent à des dépenses "exceptionnelles" liées à cet exercice (recalage sur l'année civile de de différents marchés publics, déménagement dans les nouveaux locaux, taxes foncières qui seront remboursées par des communes...)

- pour 3% de charges de gestion courante (chapitre 65) soit 23 271 € ; soit une augmentation de 50.21 % par rapport à 2018 liée à une augmentation du nombre de Vice-Président au regard de la prise de compétence GeMAPI.
- pour 5% de charges financières (chapitre 66) soit 40 551 € ; soit une diminution de 6.22% par rapport à 2018.

Les charges financières couvrent à la fois le remboursement des intérêts d'emprunt et les frais liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie.

La mobilisation de la ligne de trésorerie sur l'exercice 2019 représente un cout total de 1 128 € ; cette dernière est sollicitée dans l'attente du versement des différentes recettes (subventions des partenaires financiers notamment pour les subventions de la masse salariale ; mais également dans l'attente du versement des participations des collectivités membres du SMBVL)

Les recettes de fonctionnement :

Chapitres / Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
74-contributions membres SMBVL	839 079 €	818 102 €	808 000 €	796 000 €	913 900 €	960 550 €
74-subventions	123 128 €	135 812 €	183 500 €	165 451 €	177 674 €	182 788 €
77-produits exceptionnels	402 €	76 000 €	20 584 €	71 €	35 018 €	129 €
Recettes réelles de fonctionnement	962 609 €	1 029 914 €	1 012 084 €	961 522 €	1 126 592 €	1 143 467 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- pour 84 % de subventions et participations des structures membres (chapitre 74) soit 1 143 338 € ; soit une augmentation de 4.53 % par rapport à 2018.

Les recettes principales sont liées au chapitre 74 qui regroupe à la fois les participations des structures membres du SMBVL et les subventions des différents partenaires (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements). Les subventions de fonctionnement fluctuent légèrement d'une année sur l'autre en fonction des actions conduites par le SMBVL et éligibles.

Evolution des contributions des membres du SMBVL :

Membres / Années	2014	2015	2016	2017	2018	2018 Dignes	2019	2019 dignes
CCDB					25 209 €		25 209 €	
CCBDP					12 197 €		12 197 €	
CCEPPG					317 440 €	20 100 €	317 440 €	20 100 €
CCDSP					99 723 €	10 000 €	99 723 €	41 100 €
CCRLP					340 431 €	88 800 €	340 431 €	88 800 €
Total contributions	839 079 €	818 102 €	808 000 €	796 000 €	795 000 €	118 900 €	795 000 €	150 000 €
Total contributions + dignes						913 900 €		945 000 €

Sur la période 2014-2017 les contributions des structures membres du SMBVL avaient diminué de 5,1 % pour des périmètres de compétences et de missions identiques, pour s'établir à un montant de 796 000 €

Au regard de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GeMAPI et des obligations réglementaires, la contribution des membres du SMBVL fait l'objet de deux parts à compter de l'exercice 2018 conformément aux nouveaux statuts adoptés :

- une part liée aux dépenses générales de la structure pour un montant de 795 000 € soit un volume comparable à celui de l'exercice 2017 et abondé par les 5 EPCI-FP selon la clé de répartition approuvée dans les nouveaux statuts du SMBVL
- une part liée aux dépenses relevant de la gestion des systèmes d'endiguement pour un montant de 118 900 € en 2018 et de 150 000 € en 2019 abondé uniquement par les 3 EPCI-FP concernés.

Subventionnement des postes techniques :

Cinq des 8 postes du syndicat (2 Techniciens de rivières, Chargée de mission politique de l'Eau, Animateur PAPI, Directeur pour partie,) sont subventionnés par les partenaires classiques du SMBVL (essentiellement l'Agence de l'Eau, mais aussi la Région Sud PACA, les Départements de Vaucluse et de la Drôme, l'Etat) à des taux variables en fonction du poste et des conditions définies par le partenaire financier.

En 2019, 35 % de la masse salariale globale du syndicat a été compensée financièrement par ces différents partenaires.

Les dépenses d'investissement :

Les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'organisation de la compétence GeMAPI sur le bassin versant durant les exercices 2016 et 2017, les interrogations sur le fondement juridique du SMVL à intervenir sur le territoire de CCRLP durant le premier trimestre 2018, les lourdeurs réglementaires sur le dossier de protection de Bollène ont eu pour effet de freiner les dépenses d'investissement.

Les changements d'acteurs, de cadres réglementaires et financiers, ont multiplié les incertitudes dans de nombreux domaines et **l'activité de la maîtrise d'ouvrage spécialisée a connu une récession sans précédent sur la période 2016-2017.**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Résultat 2019
Dépenses d'équipement	780 221 €	800 207 €	696 432 €	1 021 251 €	1 085 677 €
Dépenses financières	59 649 €	41 541 €	45 735 €	45 191 €	48 346 €
TOTAL - Dépenses réelles investissement	839 870 €	841 749 €	742 167 €	1 066 442 €	1 134 024 €

Les dépenses d'investissement 2019 ont porté sur les actions suivantes :

	Réalisé 2019	Restes à Réaliser	Total
Travaux en cas de crue	389 €		389 €
Acquisitions foncières – protection de Bollène	209 322 €	5 164 €	214 486 €
MOE protection de Bollène	60 535 €	15 875 €	76 410 €
Gestion des digues & systèmes d'endiguement	21 761 €		21 761 €
Etude hydromorphologique	15 732 €		15 732 €
Travaux ponctuels 2016-2020 (montjoux)	12 505 €		12 505 €
Travaux PPRE 2019	463 643 €		463 643 €
Riaille St Vincent	193 847 €		193 847 €
MOE protection de Valréas	61 665 €		61 665 €
Travaux PPRE 2019-2021	14 634 €		14 634 €
Matériel informatique	11 222 €	361 €	11 582 €
Logiciels	11 586 €	1 848 €	13 434 €
Mobilier	6 957 €		6 957 €
Petits équipements	1 880 €		1 880 €
Matériel pour le réseau		2 373 €	2 373 €
Total	1 085 677 €	25 621 €	1 111 289 €

Les dépenses par opération sont financées via :

- Les subventions afférentes à chaque opération
- Le FCTVA
- La participation de la structure membre du SMBVL bénéficiaire des travaux correspondants conformément aux statuts du SMBVL en vigueur.

Evolution du montant annuel des travaux d'entretien et de restauration de la végétation (PPE) :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant TTC	328 008 €	430 077 €	451 049 €	467 997 €	479 995 €	479 993 €

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs).

Le poids de ces recettes reflète la capacité du SMBVL à mobiliser les financeurs sur les projets qu'il mène.

Les soldes intermédiaires de gestion :

	CA 2016	CA 2017 corrigé des reprises sur provisions	CA 2018	Résultat 2019
Chapitre 70			538 €	
Chapitre 73				
Chapitre 74	991 500 €	961 451 €	1 091 575 €	1 143 338 €
Chapitre 75			6 €	63 €
A = Recettes de gestion	991 500 €	961 451 €	1 092 113 €	1 143 401 €
Chapitre 011	233 379 €	216 721 €	300 620 €	383 158 €
Chapitre 012	329 045 €	370 545 €	380 806 €	389 881 €
Chapitre 014				
Chapitre 65	21 939 €	22 069 €	11 587 €	23 271 €
B = Dépenses de gestion	584 364 €	609 335 €	693 013 €	796 310 €
Solde de gestion C = A-B	407 136 €	352 116 €	399 100 €	347 091 €
Produits financiers (768)				24 €
- Charge financière (668)	3 096 €	615 €		
= C' : Solde Financier	- 3 096 €	- 615 €		24 €
Produits exceptionnels (013 & 77)	20 660 €	71 €	35 122 €	104 €
- Charges exceptionnelles (67)	40 522 €		1 470 €	104 €
= C" : Solde Exceptionnel	- 19 862 €	71 €	33 652 €	
Epargne de gestion = C + C' + C"	384 178 €	351 572 €	432 752 €	347 219 €
- Remboursement intérêts de la dette	46 409 €	44 606 €	42 760 €	40 834 €
Epargne brute (CAF)	337 769 €	306 966 €	389 992 €	306 385 €
- Remboursement capital de la dette	41 541 €	43 345 €	45 191 €	47 116 €
Epargne nette	296 228 €	263 621€	344 801 €	259 269 €

Gestion de la dette :

En 2019, tout comme sur la période 2014-2018, le SMBVL n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Les ressources qui ont financé les emplois de l'année se trouvent exclusivement au poste « autres ressources ». Le syndicat a préféré puiser dans ses excédents antérieurs reportés plutôt que de recourir à l'emprunt.

Le volume des dettes financières diminue sur la période mais il reste conséquent : il est passé de 1155 k€ en 2015 à 938 k€ au 01/01/2020.

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 2035.

Le **ratio encours de la dette/ produits de fonctionnement** mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette bancaire si les recettes liées à l'exploitation lui étaient intégralement consacrées.

Cet indicateur reste inférieur à 1 pour 2019).

Cela signifie qu'il faudrait moins de 1 an de produits de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de la dette.

Le **ratio encours de la dette bancaire/CAF brute** permet d'apprécier la solvabilité du syndicat, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de l'épargne dégagée en fonctionnement.

Ce ratio s'établit à 3,06 au 31/12/2019. Cela signifie qu'il faudrait 3 ans de CAF pour rembourser les emprunts si l'autofinancement était exclusivement réservé pour éteindre la dette.

Avec l'extinction progressive de la dette, les charges financières ont tendance à réduire, permettant donc au syndicat de disposer de marges de manœuvre supplémentaires en termes de financement des investissements.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) est le rapport entre, d'une part la somme des charges de fonctionnement et le remboursement en capital d'emprunts, et d'autre part les produits de fonctionnement.

Il permet de mesurer l'aptitude du syndicat à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et rembourser ses dettes. Le CAC est égal à 0,79. Plus ce ratio est proche de 1, plus la CAF nette se réduit. Le CAC du SMBVL est donc satisfaisant.

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Adresse :

SMBVL – Espace Germain Aubert - 17 D Rue de Tourville – 84600 VALREAS

Tél : 04 90 35 60 55

Courriel : infos@smbvl.net

www.smbvl.fr

